



**Association des
SENIORS GOLFEURS
DES PAYS DE LA LOIRE**

www.sgpdll.fr (site officiel)

ANNEE 2019

Table des matières

	Pages
Compte-rendu du conseil d'administration du 14 novembre 2018	3 à 7
Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 décembre	8
Rapport moral du président 2018	9 à 11
Rapport financier du trésorier 2018	12 à 13
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 décembre	13 à 18
Constitution du Conseil d'Administration	19
Statuts de l'association SGPDLL	20 à 22
Règlement Intérieur de l'association SGPDLL	23 à 24
Palmarès 2018	25 à 27
Prix des green-fees 2019	28
Règlement des Match-Play 2019	29 à 32
Feuille de match des Match-Play 2019	33
Règlement des compétitions Greensome	34
Dotation des compétitions Greensome	35
Règlement Stableford 2019	36 à 37
Dotation des compétitions Stableford	38
Règlement Trophée Michel Rault	39 à 40
Dotation du Trophée Michel Rault	41
Aide-mémoire pour l'organisation d'une compétition	42 à 43
Exportation d'une compétition	44
Compte-rendu d'une journée de compétition	45
Modèle d'invitation à une compétition	46
Modèle de feuille d'inscription des joueurs à une compétition	47
Lutter contre le jeu lent	48
Règle locale spécifique pour les compétitions SGPDLL	49
Liste des délégués et suppléants	50



Compte rendu du Conseil d'Administration SGPDLL tenu le MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 au Golf d'AVRILLE.

Le Président ouvre la séance à 10h30 et remercie les présents. Sept des douze administrateurs sont présents (sont absents et excusés Sylviane LE ROY, Nicole PASQUIER, Michel PIERRE, Eric PINTIAUX et Françoise VANDENBROUCKE).

Le Président rappelle l'ordre du jour puis passe rapidement la parole au trésorier pour le point sur la situation financière en 2018.

- Présentation de la situation financière.

Augmentation globale des cotisations : 1464 membres en 2018 contre 1418 en 2017 Nouveau record en effectif avec une progression de 3.2%.

Le trésorier commente les principaux postes de recettes puis de dépenses

Recettes 108911 euros (+2.5% sur prévisions) plus 12480 euros (de Bretagne / SGPDLL)

Dont Cotisations 58520 euros et droits de jeu 39070 euros

Dépenses 103789 euros (-3% sur prévisions) plus 10699 euros (de Bretagne / SGPDLL)

Le solde 2018 est bénéficiaire de 6903 euros au 12 novembre, mais il restera à régler les dépenses liées aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le CA évoque ensuite le coût moyen des pots (4 euros) et examine les disparités entre les clubs. Sont également évoqués les « gestes » et les demandes des AS ou des directions des golfs (1€ par participant). *Le CA ne souhaite pas augmenter les droits de jeu pour satisfaire ces demandes particulières.*

Le CA décide de porter le budget du pot à 2,50€ par inscrit à la compétition et cela constitue le budget global MAXIMUM.

La situation financière de l'association est bonne et *le CA proposera à l'AG de ne pas augmenter le droit d'inscription qui restera donc à 40 euros.*

La parole est ensuite donnée au secrétaire.

Le Calendrier 2018

Peu de perturbations cette année du fait de la prise en compte en amont des trophées seniors de la Ligue des PdL.

l'affichage des règlements et des dotations a été rendu obligatoire en 2018 pour toutes les rencontres afin de gérer rapidement les éventuels litiges.

Examen des calendriers et des évolutions des règlements pour 2019.

Le secrétaire présente tout d'abord un calendrier 2019 des «événements golf seniors» intégrant les Trophées seniors de la Ligue des Pays de la Loire afin de proposer des dates pour que nos rencontres ne se superposent pas avec ces Trophées Seniors de la Ligue.

Match-Plays

Bon déroulement des rencontres 2018,

Un rappel de l'organisation 2018, des phases éliminatoires et des équipes gagnantes par division avait été fait en CA en juin de même que sur **l'expérimentation de jouer les rencontres Aller et Retour sur une même semaine** (Avantage d'avoir généralement les mêmes équipiers disponibles sur une semaine).

Il est proposé qu'elles commencent en 2019 les 12 et 14 mars pour les 1/8èmes de finales. Les quarts et demi-finales auront également lieu en matchs AR et seules les finales des 3 divisions auront lieu sur une seule rencontre et sur un parcours neutre.

Le tableau des montées et des descentes des 3 divisions a été présenté de nouveau.

Il reste possible aux délégués de jouer d'autres jours que les mardis et jeudis proposés dans le tableau par division, en accord avec le délégué de l'équipe opposée, de même de jouer l'après midi plutôt que le matin. Les dates choisies doivent être compatibles avec l'avancement du tableau des rencontres, sinon c'est le calendrier qui s'impose. Une semaine sans rencontre avant la finale permettra de gérer les décalages de rencontres dus aux éventuelles intempéries .

Pour chaque division il a été conservé la notion de zone Est et zone Ouest, **le tirage au sort des rencontres réalisé par le Président est fait par ZONE.**

Le CA ne fera pas évoluer à la baisse les cumuls des index par division, même pour « favoriser la participation féminine » comme demandé par un administrateur.

Les clubs, préalablement au tirage au sort, sont classés par ordre alpha et le tirage s'applique pour toutes les zones des 3 divisions. *Le tirage au sort a été le suivant pour 2019 : G/D, B/F, H/E, C/A.* Le premier recevra au match aller. Toutefois dans le calendrier certaines rencontres ont été inversées pour éviter qu'un club ait ses équipes A et B à domicile en même temps à l'aller ou au retour.

Comme l'an passé, lorsqu'un club a ses deux équipes dans la même division et la même zone, elles ne se rencontrent pas en 1/8^{ème} de finale, ensuite c'est la progression dans le tableau qui peut les faire s'affronter...

Les tableaux des 3 divisions seront présentés lors de l'AG.

La saisie des résultats par les délégués s'est bien déroulée et elle est reconduite (un rappel pour la saisie en cas de play-off sera fait pour les nouveaux délégués).

Greensomes

Bonne participation en 2018 comme en 2017 avec 824 équipes aux départs des compétitions soit une équipe de plus, finale incluse.

La participation par rencontre a varié de 40 joueurs (20 équipes) à 174 joueurs (87 équipes) avec une moyenne de 55 équipes par rencontre.

Il est noté un engouement constant pour cette formule de jeu,

En 2019, deux journées consécutives de greensomes auront lieu uniquement sur Les parcours 9 trous du CROISIC et de SAUMUR (Il est possible de mettre 6 joueurs sur chaque départ soit 3 équipes, après les drives il n'y a plus que 3 balles en jeu. Cette expérience a été réalisée avec réussite à Saumur en 2018). *A Alençon et St Sébastien la faible participation entraîne la suppression d'une des deux journées*

Un classement, une dotation et des points seront attribués sur chaque journée pour encourager la participation sur ces parcours de 9 trous comme en 2018.

ATTENTION: une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur les parcours de 9 trous.

La situation géographique de la finale en 2018 à Sargé a entraîné la participation de seulement 46 équipes pour 63 qualifiées.

Le CA maintient le principe d'attribuer plus de points à la finale comme en 2018, qui en l'occurrence est plus un 4^{ème} tour et **maintient la qualification pour la finale par un cut** basé sur le cumul des points acquis lors des 2 meilleures performances réalisées sur les 3 premiers tours. (Les deux journées sur les 9 trous comme expliqué supra, sont considérées comme un seul tour).

Le CA décide d'augmenter le nombre d'équipes qualifiées pour la finale: 25 en brut et 45 en net minimum (toutes les équipes à égalité de points en net au niveau du cut seront qualifiées).

Pour la finale il sera attribué : 40pts aux 1ers de la finale puis 38pts aux 2^{èmes}, puis 37 aux 3^{èmes}, 36 pts aux 4^{èmes}... etc.

Rappel : cette disposition vise à inciter les équipes sélectionnées à participer à la finale même si leur cumul de points sur 2 tours est assez loin des meilleurs.

Le trophée Michel RAULT est prévu les mardis 21 mai et 4 juin.

Les parcours choisis par Michel RAULT sont :

NANTES ERDRE (1^{er} tour le mardi 21 mai) et **BAUGE** (2^{ème} tour le mardi 4 juin).

Comme en 2018 le critérium sera ouvert à tous donc jusqu'aux index 28,4.

Le règlement un peu modifié en 2018 est reconduit : pour tenir compte de l'éloignement de certains joueurs et des covoiturages, seuls les 6 premiers du critérium et du trophée partiront dans les derniers départs par 3 pour jouer en opposition directe lors du 2^{ème} tour.

Rappel : Le président d'honneur, initiateur de cette compétition, a doté en 2017 le critérium d'un trophée qui sera remis lors de la soirée de gala de fin de saison.

Championnat par équipes en stableford

Analyse de la participation en 2018 :

En zone Ouest : 4074 départs pour 36 rencontres >>> 113,2 joueurs en moyenne par rencontre

En zone Est : 1513 départs pour 18 rencontres >>> 84.1 joueurs en moyenne par rencontre

Au global : 5587 départs en 2018 soit - 279 (- 5 %) par rapport à 2017.

La participation aux trophées Inter-zones est en hausse :

252 joueurs en 2018 soit 36 de plus qu'en 2017

Au total les stableford auront rassemblé 5839 départs contre 6082 en 2017 soit -243.

Championnat par équipes en stableford en 2019.

Le CA décide de conserver un championnat comportant 3 zones de 9 clubs comme en 2018 mais :

La zone 3 (**Zone EST en 2018**) est très étendue, elle verra le retour du club d'ANGERS dans sa zone, et c'est AVRILLE qui cette année 2019 ira jouer en zone 1 ou 2.

Dans la partie OUEST de la région les clubs sont plus nombreux et moins éloignés les uns des autres que dans la zone 3, *le CA a décidé de réaliser un tirage au sort, sans tenir compte de la position géographique des clubs. Toutefois, dans un premier temps, les 4 clubs aux effectifs les plus importants ont été répartis (2 dans chaque zone) par tirage au sort dans les zones 1 et 2. Les autres clubs ont également été répartis par tirage au sort. Ainsi en 2019 les clubs des zones 1 et 2 « sortiront » de leur département.*

ZONES de 9 clubs >>> comme en 2018 nécessité de regrouper 2 clubs pour organiser 8 journées, avec 2 rencontres par tour, au cours desquelles les clubs reçoivent chacun 2 fois, sauf les 2 clubs regroupés. Pour qu'ils reçoivent une 2^{ème} fois ils recevront tous les deux lors de la 9^{ème} journée en 2019. Ainsi au cours des 9 journées tous les clubs auront reçu 2 fois.

Zone 1 : **Avrillé**, Ile d'Or, La Baule, Nantes Vigneux, Les Sables d'Olonne, Port Bourgenay, Saint Jean de Monts, **Le Croisic+St Sébastien sur Loire**

Zone 2 : Cholet, Guérande La Domangère, Les Fontennes, Nantes Erdre Pornic, Savenay, Carquefou+La Bretesche

Zone 3 : Alençon, **Angers**, Anjou golf, Baugé, Laval, Sargé, Saumur, **Le Mans+Sablé**

Le CA décide pour le classement cumulé par équipe de conserver les 9 tours.

Le CA décide de supprimer le classement général car les clubs ne jouent pas tous sur les mêmes parcours.

Il y aura donc en 2019 trois classements cumulés, un par zone et sur les 9 tours

Le club classé premier de chaque zone sera récompensé lors de la soirée de gala.

Comme en 2018, les trophées Inter-Zones concerneront :

- *Le club classé premier de chacune des 3 zones qui disputera le trophée JULAUDE.
- *Les clubs classés 2^{èmes} et 3^{èmes} des 3 zones qui disputeront le trophée Honneur.
- *Les clubs classés 4^{èmes} et 5^{èmes} des 3 zones qui disputeront le trophée Promotion

Classements individuels cumulés : seuls les 8 meilleurs résultats seront pris en compte.

Le prix VÉTÉRAN brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé vétérans brut sur l'année.

Sur proposition d'un membre du CA au vu des effectifs par séries, compte tenu du « blocage » des index à 18,5, et pour rééquilibrer les séries, *le CA décide de recaler la 1^{ère} série à 15.4 ce qui donnera : 1^{ère} série de 0 à 15.4, 2^{ème} série de 15.5 à 19.4 et 3^{ème} série de 19.5 à 28.4*

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année suivante :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6^{ème}, club ayant le meilleur total de points stableford (en cas d'égalité départage des clubs sur les 5 derniers scores, puis 4 derniers, etc...)

- Préparation de l'AG du 12 décembre qui aura lieu au golf de l'Ile d'Or :

Désignation du tiers sortant du CA, appel à candidatures et organisation de l'élection.

Sont sortants : Daniel SOUL (Vice-Président), Alain SMONDACK (secrétaire), Patrick BALAGUER (Secrétaire adjoint) Nicole PASQUIER (trésorière adjointe),

Alain SMONDACK et Daniel SOUL ne se représentent pas, 2 sièges seront à pourvoir.

Un appel à candidature sera fait sur la convocation à l'Assemblée Générale.

- Elaboration de l'ODJ de l'AG.

Le Président demande au secrétaire de préparer les points à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale prévue le 12 décembre.

- Questions et informations diverses.

Indemnisation de frais kilométriques liés à l'organisation de la soirée de gala :

Le CA décide de maintenir les usages du passé, le Président les rappellera lors de l'AG.

Le Webmaster propose d'acheter un logiciel pour graver chaque année toutes les plaques à coller sur les coupes et les trophées. *Le CA accepte cette proposition*

La journée de clôture 2019 aura lieu en Vendée. (la salle est retenue à SOULLANS)

Les golfs retenus pour les compétitions dites « finales » sont :

SAINT JEAN DE MONTS et LES FONTENELLES.

L'affectation des clubs sur les deux parcours se fera par tirage au sort.

Le Président lève la séance à 13h30.

Le Secrétaire

Ordre du jour
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
GOLF DE L'ILE d'OR LE 12 DECEMBRE 2018

Rapport moral et d'activité sportive 2018.

Rapport financier 2018

Quitus au trésorier.

Renouvellement du tiers sortant.

Présentation du budget prévisionnel 2019.

Présentation des différentes compétitions 2019.

Approbation des calendriers pour 2019
(Match Play, Stableford. & Greensomes) adoptés lors du CA du 14/11/18.

Questions diverses (1)

(1) Ne seront débattues que celles qui auront été adressées
par mail au secrétaire, 8 jours avant l'AG.

ASSEMBLEE GENERALE 2018 de l' A.S.G.P.D.L.L.

Qui s'est tenue au Golf de l'Ile d'Or, le mercredi 12 décembre 2018

RAPPORT MORAL du Président

Mesdames et Messieurs les membres d'Honneur, administrateurs et délégués, chers amis.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille, ce matin, au golf de l'Ile d'Or, siège social de notre Association, pour finir cette année 2018, au terme de ma première année de mandat comme président.

Avant tout, bienvenue à celles et ceux qui sont venus aujourd'hui ici pour la première fois : les délégués suppléants, en premier lieu mais aussi les nouveaux délégués. Ces derniers, pour la plupart, sont venus avec leurs prédécesseurs, alors, dès maintenant, j'en profite pour dire à ceux qui nous ont déjà quittés ou vont le faire à la reprise de 2019, un grand merci en mon nom, au nom du Conseil d'Administration et enfin de tous les membres de notre Association.

Je voudrai saluer en votre nom un délégué qui nous a quitté en milieu d'année, Jean Jacques CORMEAU, le délégué d'AVRILLE, qui est décédé le 29 septembre dernier. Nous nous souviendrons de sa bonne humeur et de ses bretelles colorées.

Je vous propose de nous lever pour une minute de silence à son hommage.

J'ai le plaisir également de saluer ici Michel RAULT, Alain CHAUDEMANCHE, Daniel VITEUR et René DELRIEU, membres d'honneur et anciens président, trésorier et secrétaire. C'est bien agréable de constater qu'ils s'intéressent toujours à la vie de l'enfant qu'ils ont mis au monde. Nous ne l'oublions pas, merci encore.

Les statuts qu'ils ont créés en 2003 précisent le but de l'association, à savoir:

" L'organisation de rencontres sportives entre les golfeurs seniors et vétérans de la région des Pays de la Loire. Ceci dans un but d'échange entre club, de convivialité, de pratique sportive et par la même, le maintien de la santé physique et morale des adhérents"

Cela me semble important de le rappeler car c'est la philosophie de notre association.

L'année 2018 s'est globalement bien déroulée. Le calendrier est toujours aussi dense et serré.

En début d'année, nous avons modifié pas mal de choses, si bien que nous avons quelques interrogations (plus de compétitions, quid de la participation, du nombre d'adhérents). De ce fait nous avons été prudent dans la gestion (certains diront peut être trop !).

Hervé BICOT, notre trésorier, présentera son rapport financier et vous verrez que l'état de santé de nos finances est très satisfaisant. A ce propos, je remercie notre vérificateur aux comptes, Patrice LEZLA, qui est présent parmi nous aujourd'hui et qui interviendra après la présentation des comptes d'Hervé.

En ce qui concerne la vie de notre association, elle poursuit allègrement son chemin. Les effectifs continuent de progresser. Chaque année nous atteignons un chiffre record: 1 463 adhérents (+ 3 % par rapport à l'an dernier).

N'est-ce pas trop ! Jusqu'où devons-nous, pouvons aller ? Vaste question ...

Hors match play la participation a légèrement baissé (7 814 départs contre 8 089 l'an passé), soit moins 3.40 % et le nombre de compétitions a progressé (+ 6), pour atteindre 81.

C'est logique avec l'organisation qui a été mise en œuvre cette année. Nous voulions un peu moins de joueurs notamment sur des stableford en Ouest, pour limiter le nombre de compétitions sur 2 jours (il n'y en a eu que 6 en 2018). Nous souhaitions également réduire autant que faire se peut les déplacements.

Il est très difficile, voire impossible de contenter ceux qui veulent découvrir des golfs nouveaux ou inhabituels et les contraintes budgétaires qui ne cessent de croître (déplacements, green fees, etc ...)

Le calendrier 2018 des stableford a suscité quelques remarques (surtout en Ouest), certains considérant qu'il s'agissait d'un championnat départemental.

Alain SMONDACK vous présentera tout à l'heure le projet qui a été examiné lors du dernier CA qui devrait permettre de limiter cela.

Ceci dit, je veux retenir la très forte participation de nos adhérents à toutes nos compétitions; ils doivent apprécier, c'est le plus important, n'est-ce pas!

Le championnat de match-play s'est déroulé sur 111 rencontres. L'organisation a donné satisfaction, elle sera reconduite et les tableaux des divisions seront dévoilés tout à l'heure.

Les greensomes ont toujours le même succès. 1 646 départs sur 18 rencontres. Afin d'encourager la participation sur les 9 trous, nous avons décidé l'an passé de regrouper sur 2 jours toutes les compétitions sur 9 trous. Cela a été je crois une réussite.

Nous maintiendrons cette organisation pour 2019 avec quelques légers ajustements.

Enfin le championnat stableford s'est déroulé sans grosses difficultés hormis les quelques réactions dont je vous ai fait part tout à l'heure

Fin mai, le Trophée Michel RAULT a connu son succès habituel, la participation s'est étoffée avec le critérium qui connaît un beau succès.

Enfin, je tiens à remercier celles et ceux qui sont allés défendre nos couleurs régionales face à nos amis Bretons sur les golfs de SABLE et BAUGE.

Un grand merci également aux organisateurs de cette compétition, Eric, Hervé, Alain et Bruno. Une belle réussite aux dires des bretons.

Nous avons perdu de 4 points !!! .. Dommage

Merci encore aux participants. Nous les retrouverons en 2019 probablement dans le Finistère.

La saison s'est terminée cette année dans la presqu'île guérandaise. Une bonne journée de golf, malheureusement très arrosée en fin d'après-midi à Guérande, Le Croisic et la Bretesche, qui s'est achevée par la soirée festive et conviviale à La Salle des Floralies à LA BAULE. Un dîner de qualité, parfaitement réglé par l'équipe autour de Didier FLEURY et Pierre KERIBIN. Nous étions 271 à partager ce bon repas et ces bons moments. Bravo à tous, sans oublier nos partenaires Château Haut-Meyreau, La Route du Golf et Claude Gilbert qui ont généreusement participé aux récompenses. En 2019, nous nous retrouverons en Vendée à SOULLANS.

Je voudrai revenir sur les échanges récents que j'ai qualifiés de "vifs".

Le fond est une chose la forme également.

J'accepte volontiers les réactions de chacun, les points de désaccord lorsqu'il y en a, les critiques constructives, les propositions ...

Par contre, je ne peux accepter ni les sous-entendus ni les attaques personnelles.

Il me semble nécessaire que ces échanges se fassent dans la bienséance, la tolérance, le respect mutuel, la courtoisie, voire pourquoi pas avec un peu d'humour.

En terminant ce rapport moral, je dois enfin vous parler de notre Association et du Conseil d'Administration. Si certains élus en fin de mandat se représenteront tout à l'heure à vos suffrages, l'un d'entre eux laissera sa place. Il s'agit d'Alain SMONDACK, notre Secrétaire. Tout le monde a pu apprécier la qualité de son travail, son investissement, son dévouement, ses convictions.

La tâche de Secrétaire est ingrate mais oh! combien nécessaire au bon fonctionnement de notre association : faire et refaire les plannings annuels, modifier les règlements, recevoir les appels des délégués, etc ...

Qu'il soit remercié en votre nom à tous pour ces 6 années passées au poste de secrétaire
Merci Alain, je sais que nous te retrouverons avec grand plaisir sur les parcours de golf de la région.

Daniel SOUL avait prévu de ne pas se représenter. Compte tenu du faible nombre de candidats, il a décidé de se représenter, je l'en remercie vivement.

Je regrette qu'il n'y ait pas de nouvelles candidatures aux postes d'administrateur. Il en va de la pérennité de notre association.

Les années passées nous avons plus de candidatures que de postes à pourvoir.

Pour conclure, j'aimerais vous dire une fois encore un grand merci pour votre implication et votre engagement, à vous tous, Délégués et membres du Conseil d'Administration. Vous êtes les vrais acteurs de notre succès. Nous sommes tous des bénévoles et nous cherchons avant tout le bien-être de nos membres sans autre prétention. Cela n'est pas toujours simple, je le sais; Continuez, comme vous le faites au quotidien

Bonne fin d'année à vous tous, à vos familles et à vos proches, aux membres de vos clubs. Bon hiver et à l'année prochaine.

Je laisse maintenant à Hervé BICOT, notre trésorier, le soin de vous présenter les comptes 2018 et le budget prévisionnel 2019.

Je vous remercie de votre attention.

Jean Paul GONNET



RAPPORT FINANCIER 2018

Bonjour à toutes et tous

A l'AG de 2017 le budget prévisionnel pour 2018 prévoyait un déficit de 720€.
Le résultat est de. 5 664 €

Voyons plus en détail le résultat financier de l'année, arrêté au 30 novembre 2018:

RECETTES

A la clôture de l'exercice les **recettes** s'élèvent à **121 390.99€ €** .

COTISATIONS

* Le nombre d'adhérents, toujours en progression pour atteindre le nombre de 1463 (1 207 en 2014, 1 255 en 2015, 1 305 en 2016 et 1 418 en 2017).
10 clubs voient leurs effectifs diminuer (4 dans la zone est et 6 dans l'ensemble de la zone ouest).
Les cotisations représentent un montant de **58 520 €** soit 2 520 € de plus que la prévision.

DROITS DE JEUX

* Les droits de jeu s'établissent à **39.070 €**, en très légère baisse 1 375 €.
Le nombre de départs s'élève à 7814 contre 8089 en 2018, 687 en 2016 et 6834 en 2015.

RECETTES DIVERSES

* Les recettes diverses **316.99 €** représentent les intérêts du livret bleu et quelques ventes de polos supplémentaires.

SOIREE DE GALA

* Egalement en légère progression, 262 personnes payantes soit **11 004 €**.

BRETAGNE PAYS DE LOIRE

*Les recettes **12 480 €** (32 équipes engagées à 390 € par équipe).

RECETTES TOTALES

108 910.99 € . Donc une progression de 1.414.08 € par rapport à 2017 auquel il convient d'ajouter les 12 480 € de la rencontre Bretagne Pays de Loire (inexistante en 2017)

DEPENSES

Les dépenses s'élèvent à **105 027.74 €** (hors Bretagne Pays de Loire) ont diminuées de 491.76 €.

REUNION ANNUELLES

* Réunions annuelles **3 724.20 €** qui comprend les frais de CA ,d' AG, réunions statutaires, de restaurants et également les frais de restauration des réunion de délégués qui en 2017 étaient portés dans une rubrique divers.

La dépense en 2017 était de 2369 €.

*AUTRES FRAIS DE MISSIONS

Nouvelle rubrique qui regroupe les différents frais de missions du CA qui en 2017 étaient portés dans une rubrique divers. Cela concerne les différents déplacements pour de la restauration, de réunions de délégués (Vigneux,Cholet), pour l'achat des dotations, balles, vins, polos, préparation rencontre Bretagne Pays de Loire

Montant **1721.95 €**

***POTS DE L'AMITIE**

12 222.10 € (11 580.04€ en 2017) hausse de 642.06 € avec 275 joueurs en moins dans l'ensemble des compétitions.

***GESTES**

1 505.15 €.

***COMMUNICATIONS**

Abonnement internet, affranchissement, frais Crédit Mutuel à **540.08 €** contre 1 075,01 € en 2017 (disparition d'abonnement téléphonique et révision de l'abonnement internet)

***LOTS ET TROPHEES**

24 740.92 €. Contre 21 648€ en 2017 soit +14.29%.Légèrement supérieure aux prévisions (23 000€).

A signaler comme tous les ans l'aide de nos principaux sponsors: Haut Meyreau et la route du golf . Montant non chiffré.

***POLOS ET BALLEES**

42 323.98 €. Contre 40 868.12 €.en 2017soit 3.56%.Egalement légèrement supérieure aux prévisions (41 000 €)

***FOURNITURES**

* Fournitures **152.47 €** contre 528,74 € en 2017 (achat d'un vidéo projecteur)

***SOIREE DE GALA**

16 201.44 € .comprenant la location de la salle, le traiteur et les lots. Une baisse importante (19 910.22 € en 2017) location de la salle (675 € contre 1 956.04 € en 2017) et des lots que nous avons en stock sur 2017 .

***LOCATION BOX**

484 € (46 € par mois)

***DONS ET CADEAUX**

99.34 € :gravures coupe, cadeau de départ.

***ASSURANCES**

* Assurance **1 312.11 €** ; en 2017 1 889.13 € . Une baisse consécutive à la renégociation des contrats avec une meilleure couverture.

***BRETAGNE PAYS DE LOIRE**

10 699.10 € . Location des parcours, hébergement et restauration recording et starters. Cette rencontre nous laisse à elle seule un excédent de 1 780.90 €.

***TOTAL DES DEPENSES**

105 027.74 € (105 519.50 € en 2017) hors Bretagne Pays de Loire

Au final, il y a un **excédent de 5 664.15 €.**

A la clôture de l'exercice 2018, nos disponibilités sont

* Banque	5664.15 €
* Livret bleu	27 171.05 €
soit un total de	32 835.20 €

Hervé BICOT
Trésorier



Compte rendu de l'assemblée générale du 12 décembre 2018, qui s'est tenue au golf de L'ILE d'OR.

Les 27 clubs adhérents sont représentés soit par leur délégué, soit par le suppléant. Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents, ainsi que 4 des 5 membres d'honneur (Jean Pierre BARRAUD est excusé). Les délégués ou suppléants, ainsi que les membres d'honneur ont reçu leurs bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant, conformément à l'article 11 des statuts de notre association, lors de l'émargement de la feuille de présence.

La séance est ouverte à 10h30 par le Président Jean Paul GONNET

Il commence son rapport moral en remerciant en premier lieu les membres d'honneur de leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à l'association et en second lieu les nouveaux délégués accompagnés par les anciens délégués qui ont cessé ou vont cesser leur fonction en 2018. Ces derniers sont remerciés pour leur dévouement tout au long de leur activité.

Son rapport moral complet sera visible sur le site, dans la plaquette 2019. Il met l'accent sur:

- la bonne gestion financière de l'association validée par Patrice LEZLA, notre vérificateur des comptes, invité et présent, et lui donnera la parole après l'exposé du trésorier.
- l'effectif record de 1464 membres en 2018,
- le respect et la courtoisie qui doivent rester de mise lorsque des avis ou critiques sont exprimés sur le fonctionnement de l'association, ses statuts ou son règlement intérieur.

Le Président évoque ensuite la journée de clôture, il remercie les délégués de GUERANDE, du CROISIC et de La BRETESCHE pour la bonne organisation des rencontres sur leur golf, déplorant que ces rencontres aient été arrêtées à cause d'un très mauvais temps. Il les remercie aussi pour l'organisation parfaite de la soirée de gala et l'excellent repas.

Les rencontres de la journée finale 2019 auront lieu en Vendée et la soirée de gala à SOULLANS.

Il donne ensuite la parole au trésorier.

Le trésorier, présente la situation financière 2018 dont les points principaux sont les suivants:

Les cotisations sont en hausse (+4.5%), en rapport avec l'augmentation du nombre de membres, les droits de jeu en légère baisse (-2.3%), les recettes comprennent aussi la participation à la soirée de gala et au total s'élèvent à 108 910,99 euros. Cette année nous avons aussi encaissé 12 480 euros pour la rencontre Bretagne/Pays de la Loire organisée sur les golfs de BAUGE et SABLE SOLESMES.

Les dépenses s'élèvent à 103 788,94 euros avec comme principaux postes, Les balles et les polos, les lots et trophées, la soirée de gala et les pots de l'amitié. Ce dernier point fera l'objet de remarques sur la grande disparité entre les différents clubs selon les modalités d'organisation de ces pots. Il est rappelé que 2,50 euros sont alloués par inscrit à la compétition et que cela constitue un budget à ne pas dépasser.

Les dépenses relatives à la rencontre Bretagne/Pays de la Loire sont de 10 699,10 euros portant le total général des dépenses à 114 488,04 euros.

Alors que le budget prévisionnel pour 2018 était construit pour être légèrement déficitaire c'est un résultat bénéficiaire de 6 902,95 euros qui est enregistré.

La parole est donnée à Patrice LEZLA, vérificateur des comptes. Il certifie que la gestion a été menée avec rigueur et que chaque dépense, contrôlée par prélèvement, fait l'objet d'un justificatif. Il a demandé au trésorier que pour chaque exercice les comptes soient désormais arrêtés au 30 novembre. Il confirme que les comptes présentés sont sincères et véritables.

L'assemblée est invitée à donner quitus au Président pour son rapport moral, celui-ci lui est donné à l'unanimité moins sa propre voix, puis elle est invitée à donner quitus au trésorier, celui-ci lui est également donné à l'unanimité moins sa propre voix.

Le Trésorier présente alors le budget prévisionnel 2019, construit avec prudence et sur la base d'une cotisation qui reste à 40 euros comme en 2018.

Vient le moment de procéder à l'élection des membres du CA, pour remplacer le tiers sortant. Le secrétaire informe qu'il y a 4 candidats, 3 des membres sortants et 1 nouveau candidat. Le suppléant du candidat (en son absence excusée), présente à l'assemblée son cursus. Le secrétaire propose un scrutin à bulletin secret. Un délégué et un administrateur recueillent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Le secrétaire est alors invité à présenter les dispositions prises et validées en CA le 14 novembre pour la saison sportive 2019 (voir le CR du CA sur notre site).

Avant de présenter les calendriers il commente les statistiques de participation par formule de jeu et les contraintes sportives extérieures à l'association (trophées seniors de la Ligue et autres compétitions) qui ont été prises en compte pour construire les calendriers 2019.

Les différences par rapport à 2018 sont commentées par formule de jeu.

Les match-plays :

Pas de changement c'est la même organisation qu'en 2018 (1/8ème, ¼, ½ et finale) avec des rencontres aller et retour dans la même semaine, principalement le mardi et le jeudi. Seules les finales se dérouleront sur parcours neutre et si possible unique.

Les 16 clubs de chacune des 3 divisions sont toujours répartis en deux zones (Est et Ouest) et les rencontres ont été tirées au sort par le Président au cours du CA du 14 Novembre parmi les 8 clubs de chaque zone,

Le secrétaire, sans changer les matchs, a inversé certaines rencontres aller et retour afin d'éviter que les équipes A et B d'un même club ne se retrouvent à domicile le même jour.

Les tableaux ont été adressés aux délégués pour réserver les départs sur les parcours.

Les Greensomes :

Maintien des 5 rencontres lors de chacun des deux tours de qualification sur 18 trous. Pour le 2^{ème} tour qui aura lieu uniquement sur les 4 parcours de 9 trous de la région, il n'y aura qu'une seule journée pour les clubs d'ALENCON et de St SEBASTIEN et deux journées pour les clubs du CROISIC et de SAUMUR. Les équipes des clubs les plus proches joueront si cela est possible le matin. En 2018 SAUMUR a organisé des départs par 6 (3 équipes), après les 6 drives il n'y a plus que 3 balles en jeu. Tout s'est parfaitement déroulé ce qui augmente la capacité d'accueil pour les parcours 9 trous.

RAPPEL: à l'origine les greensomes ont été mis en place pour les parcours 9 trous.

Le CA souhaite toujours encourager la participation sur les parcours 9 trous, il y aura donc un classement par jour au CROISIC et à SAUMUR avec attribution de lots et de points sur chaque jour.

Attention une équipe ne pourra pas jouer 2 jours de suite sur les 9 trous.

Comme en 2018 les points de la finale 2019 seront augmentés (40 pts, 38, 37...), pour encourager toutes les équipes qualifiées à y participer et ainsi avoir la possibilité de se replacer voire de remporter le trophée, même en étant éloignées au classement. Pour avoir plus d'équipes en finale il est décidé d'augmenter le nombre d'équipes qualifiées: 25 équipes en brut et 45 équipes en net.

Le trophée Michel Rault :

Les mêmes dispositions qu'en 2018 sont reconduites. Les deux parcours choisis par l'ex-Président sont NANTES ERDRE pour le 1^{er} tour (21 mai) et pour le 2^{ème} tour BAUGE (4 juin).

Le départage des joueurs à égalité après addition des scores des deux jours se fera sur le meilleur score, en brut pour le trophée et en net pour le critérium, qu'il ait été réalisé sur le 1^{er} ou le 2^{ème} tour. Les vainqueurs du trophée et du critérium recevront une coupe lors de la soirée degala.

Les rencontres en Stableford

Il y aura en 2019, 3 zones. L'une la zone 3 reprend les clubs de la zone EST avec réintégration de l'équipe d'Angers mais sans l'équipe d'Avrillé reversée en Zone 1 par le tirage au sort.

Les zones 1 et 2 ont été constituées par tirage au sort sans tenir compte de la position géographique, toutefois les 4 clubs ayant les plus grands effectifs ont été répartis 2 par 2, par tirage au sort, pour éviter autant que faire se peut les «sureffectifs» d'inscrits aux compétitions.

Le calendrier 2019 est alors établi, il sera adressé à chaque délégué afin qu'il valide avec chaque Directeur de golf la possibilité de recevoir sur les dates retenues pour les compétitions.

Les clubs ne jouant pas sur les mêmes parcours, le **Classement général des équipes est supprimé** (il n'y a plus de trophée Jean BENTZ), les classements par zones sont plus significatifs et ils seront pris en compte pour les récompenses lors de la soirée de gala.

Les classements cumulés du championnat par équipes prendront en compte les 9 tours. Les trophées les trophées Inter-Zones, concerneront :

- * Pour le trophée JULAUDE : Le club classé premier de chacune des 3 zones.
- * Pour le trophée Honneur : Les clubs classés 2èmes et 3èmes des 3 zones.
- * Pour le trophée Promotion : Les clubs classés 4èmes et 5èmes des 3 zones.

Les classements individuels cumulés, en brut ou en net par série, seront établis en ne prenant en compte que les 8 meilleures performances.

Le prix VETERAN brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé vétérans brut sur l'année.

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année 2020 :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6ème des 3 zones, club ayant le meilleur total de points stableford (départage des clubs en cas d'égalité pour tous les classements par zone : total des scores sur les 5 dernières rencontres, puis les 4 dernières, etc.)

Rencontre Bretagne / Pays de la Loire 2019 :

Elle aura lieu dans le finistère (sur les golfs de l'Odet et de Cornouaille).

Les clubs qualifiés pour la rencontre 2019 sont les 5 premiers de chaque zone

soit : **AVRILLE, BAUGE, SARGE, LAVAL, ANJOU**

La **BAULE, GUERANDE, PORNIC, NANTES ERDRE, SAVENAY**

La **DOMANGERE, Les FONTENELLES, PORT BOURGENAY, St JEAN de MONTS, Les SABLES d'OLONNE** et le meilleur 6^{ème} de 2018 : **NANTES VIGNEUX**

Et en cas de désistement les autres 6èmes des groupes soit : **St SEBASTIEN** puis **SAUMUR**. Il est rappelé aux délégués que le trophée par région se joue en NET (perdu de 4pts en 2018)

Journée de clôture de la saison et soirée de gala 2019 :

Elle aura lieu en Vendée sur les parcours de **St JEAN de MONTS** et des **FONTENELLES**.

Les clubs seront affectés sur l'un de ces 2 parcours par tirage au sort lors de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire en septembre 2019.

Le secrétaire informe que les calendriers 2019 (matches-play, greensomes, TMR et stableford par équipes) seront envoyés dès que possible et que la **confirmation de la disponibilité des parcours et les prix des green-fees manquants sont attendus pour le 15 janvier au plus tard**.

Avant de passer aux questions diverses, le Président proclame les résultats de l'élection des membres du CA :

Inscrits (Nb de voix) = 151 Votants = 150 Bulletin nul = 0 Exprimés = 150

Les quatre élus sont : **BALAGUER Patrick** (150 voix), **HAMONEAU Jean Claude** (150 Voix), **PASQUIER Nicole** (150 voix) et **SOUL Daniel** (150 voix)

Puis le président donne quelques informations :

La couleur des polos pour 2019 sera blanche (pour les messieurs et pour les dames).

Il soumettra au CA de juin des évolutions possibles notamment sur les ayant droits et les conditions de versement des indemnités kilométriques.

Questions diverses abordées lors de l'AG:

- 1 La demande de passer virement bancaire pour les différentes transactions avec la trésorerie n'est pas retenue
- 2 Pour le classement par équipes, convertir en point le classement du jour (par exemple 6 points au premier, 4 au deuxième, 3 au troisième et ...)
Cette demande a déjà été refusée à plusieurs reprises.
- 3 Augmenter le nombre de joueurs contribuant au résultat de l'équipe (passer à 6 ou 7). Cette demande sera étudiée lors du CA en juin 2019 pour éventuellement 2020
- 4 Pour le classement par équipe ne comptabiliser que les 8 meilleures performances sur 9 rencontres. Le classement restera établi sur 9 rencontres comme dit supra.
- 5 Pour limiter le nombre de joueurs, pourquoi ne pas baisser l'index pour entrer membre SGPDLL à 27 au lieu de 28,4 ?

Le CA ne souhaite pas écarter celles et ceux qui baissent leur index à 28.4 dans l'espoir d'adhérer.

- 6 Proposition de se passer du conseil d'administration et que les réunions de décision se fassent à 27 (délégués)

Les statuts instaurent le CA comme instance de décision pour éviter les réunions interminables du début de l'association.

- 7 Tous les membres devraient se sentir concernés par le fonctionnement et que les membres du CA ne sont pas censés avoir toutes les clefs pour trouver les meilleures solutions.

Même réponse qu'à la question précédente.

Le président remercie l'assemblée de son attention et invite le groupe à passer à table.

La séance est levée 13h35

Les membres du CA se réunissent ensuite pour élire le bureau et préciser le rôle de chaque membre.

Fait le 21 décembre 2018

Le secrétaire Alain SMONDACK

CR de l'AG du 12.12.18 - Page 5/5



SENIORS GOLFEURS DES PAYS DE LA LOIRE

STATUTS

Modifiés en A.G. Ex le 12 / 12 / 2007

ART. 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, issus d'un groupement de golfeurs seniors, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre:

SENIORS GOLFEURS DES PAYS DE LA LOIRE.

ART. 2 : But de l'association

Cette association a pour but : L'organisation de rencontres sportives entre les golfeurs seniors et vétérans de la région des Pays de la Loire. Ceci dans un but d'échange entre clubs, de convivialité, de pratique sportive et par la même, le maintien de la santé physique et morale des adhérents.

ART. 3 : Siège social

Le siège social est fixé au club-house du golf de Nantes Ile d'Or, sur la commune du Cellier, en Loire Atlantique, avec pour adresse postale : BP 10 49270 La Varenne.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ART. 4 : Composition

L'association se compose de:

- a) membres d'honneur (anciens membres ou personnes ayant rendu des services signalés à l'association).
- b) membres actifs ou adhérents.
- c) membres bienfaiteurs, (membres qui soutiennent financièrement l'association).

ART. 5 : Admission

Pour faire partie de l'association il faut :

Adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé en AG

Etre licencié de la Fédération Française de Golf comme membre senior ou vétéran.

Avoir un niveau de jeu suffisant, l'index maximum autorisé étant fixé en assemblée générale.

Etre membre abonné cotisant à l'année, d'un golf des Pays de la Loire, à la condition que ce golf, ait un délégué pour le représenter et pour organiser les compétitions.

ART. 6 : Radiation

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission,
- b) le décès,
- c) la non-représentation par un délégué du golf dont il est membre,
- d) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

ART. 7 : Affiliation

L'association, quoique non affiliée à la Fédération Française de golf et à ses comités régionaux et départementaux, se conforme lors de l'organisation de ses compétitions, aux règlements sportifs en vigueur dans cette Fédération.

ART. 8 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- 1) des cotisations;
- 2) des subventions éventuelles;
- 3) de la vente de produits, de services ou de prestations fournis par l'association, à ses membres;
- 4) de la perception de droits de jeu lors des compétitions.

ART. 9 : Conseil d'administration

L'association est dirigée par un président et un conseil d'administration, formant un comité de 3 à 12 membres. Les membres sont élus pour 3 années, sont renouvelables par tiers, et rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret:

Un président, un secrétaire, un trésorier, un ou plusieurs vice-présidents et si besoin est un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement du président ou de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ART. 10 : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du comité qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

ART. 11 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Sont convoqués à cette assemblée générale : Le président, les membres du bureau, les membres d'honneur, un délégué par golf, désigné par les adhérents de chaque golf.

Quinze jours au moins avant la date fixée, ces membres sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée générale et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à

l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection du tiers sortant (fixé lors des 2 premières années par tirages au sort), et si le cas se présente, au renouvellement partiel ou complet en cas de démission du président ou des membres du conseil d'administration, et ceci au scrutin secret.

Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions transmises au secrétaire 8 jours avant l'A.G.

Droits de vote :

Membres d'honneur: 1 droit de vote;

Chaque golf dispose à travers son délégué de : 1 droit de vote;

De plus, chaque délégué dispose, à partir de 4 membres cotisants dans son golf, de droits de vote supplémentaires, en fonction du nombre de membres cotisants.

De 4 à 10 membres 1 droit de vote supplémentaire

De 11 à 20 membres 2 droits de vote supplémentaires

De 21 à 35 membres 3 droits de vote supplémentaires

De 36 à 50 membres 4 droits de vote supplémentaires

De 51 à xx membres 5 droits de vote supplémentaires.

ART. 12 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande d'une moitié de ces membres (délégués des golfs), le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Les conditions de convocation sont identiques à l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART 13 : Règlement Intérieur

Un Règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ART. 14 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Le président

Michel RAULT

Le secrétaire



René DELRIEU



Règlement intérieur

Conformément à l'article 13 de nos statuts, le conseil d'administration a rédigé puis adopté à l'unanimité lors de sa réunion du 21 novembre 2007 le présent règlement intérieur

Article 1 : Précision sur la qualité de membres.

a) **Sont membres actifs**, les golfeurs remplissant les conditions statutaires, dont **l'index est au moins égal ou inférieur à 28,4** et les golfeurs adhérant sans interruption à notre association qui ont vu par l'usure du temps, leur index dépasser cette limite. Pour ces membres l'index pris en compte lors de l'élaboration des compétitions sera 28,4

Les membres actifs sont les seuls autorisés à disputer nos compétitions et à participer aux divers classements.

b) **Sont membres bienfaiteurs**, les personnes rendant des services notoires à notre association (dons, sponsoring) et de ce fait ne payent pas de cotisation. Font aussi partie de cette catégorie les adhérents qui payent leur cotisation sans remplir les conditions pour être membres actifs ou qui souhaitent tout simplement être des nôtres.

Les membres bienfaiteurs participent aux événements festifs et éventuellement sur invitation à certaines compétitions.

c) Les statuts définissent parfaitement **les membres d'honneur**.

Toutes ces catégories reçoivent en retour une chemisette logotée.

d) **Les Membres du Conseil d'Administration** élus en assemblée générale, les délégués élus ou cooptés au sein de leur golf, doivent être membres actifs bénévoles et en conséquence n'avoir aucun rapport d'intérêt ou professionnel, avec un des golfs des Pays de la Loire.

Article 2 : Inscription dans une équipe.

La licence FFG, quoique obligatoire accompagnée de son certificat médical, n'est pas le critère retenu pour indiquer l'appartenance à une équipe.

Celle-ci est définie par **l'adhésion et cotisation auprès du délégué du golf des Pays de la Loire où l'abonnement à l'année est en cours**. En cas d'abonnements multiples le choix de l'équipe (une seule) est libre.

Les délégués sont responsables de la conformité de leur recrutement. La confiance est de mise et accordée d'emblée à ces derniers. Toutefois en cas de fraudes ou manquements avérés, l'exclusion du délégué et des membres en cause, pourrait-être prononcée.

Article 3 : Forfaits non signalés.

Les golfeurs qui se sont inscrits pour disputer une de nos compétitions doivent impérativement signaler le plus tôt possible leur forfait. Tout manquement à ce minimum de courtoisie sera sanctionné. .../...

Le délégué organisateur signalera par courriel à tous ses collègues et aux membres du CA, la liste des forfaits non signalés. Charge aux délégués de refuser l'inscription des fautifs à la compétition suivante. **Les récidivistes notoires, pourront être exclus** de notre association en application de l'article 6 de nos statuts.

Article 4 : Comportement des membres lors des compétitions.

Le but principal de notre association étant la convivialité, celle-ci doit être prioritairement de mise. Chaque organisateur se doit de réserver le meilleur accueil à nos membres.

En contrepartie ces derniers par leur attitude leur comportement et leur sportivité doivent créer une ambiance chaleureuse et amicale.

Article 5 : Remise des prix.

Les prix, en fin de compétition, ne seront remis qu'aux golfeurs présents, à deux exceptions près :

- les compétiteurs lauréats des rencontres sur les parcours 9 trous, non présents recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.
- Les compétiteurs lauréats sur les parcours 18 trous, ayant commencé la compétition **avant 11h00**, non présents, recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.

Dans ces deux cas **si aucun représentant du club n'est présent**, les lots seront remis dans l'ordre du classement, aux golfeurs présents.

Les prix non cumulables sont attribués dans l'ordre suivant :

*1^{er} brut Homme, 1^{er} brut Dame, 1^{er} brut vétéran (mixte), 1^{er} net senior 2 (mixte),
1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} nets des 3 séries (mixtes).*

Dans le but d'agrémenter le classement par équipe du jour, un lot sera remis à l'équipe classée première des rencontres en stableford.

Lors de la soirée de gala les prix individuels, non cumulables, dans l'ordre : brut, net vétrans, nets des 3 séries et net dames sont remis aux lauréats ou à leurs représentants.

Article 6 : Droits de vote.

Lors des assemblées générales **ne seront autorisés à voter** pour les décisions concernant le fonctionnement interne, **que les délégués et les membres d'honneur**. Le vote s'effectuera en premier lieu à main levée. Si le résultat acquis par ce mode n'est pas franc et massif, il sera procédé à un vote tenant compte des droits de vote de chaque club, représentant mieux la réalité des effectifs. En cas d'égalité après cette procédure, la voix du président quoique non électeur sera prépondérante. Les décisions prises en AG pourront être après étude de faisabilité, entérinées par le conseil d'administration.

Article 7 : Qualification pour la rencontre Bretagne/Pays de Loire.

Le Classement annuel et définitif du championnat Stableford en Est et en Ouest, déterminera pour cette rencontre, les clubs qualifiés pour la saison suivante.

Rédigé et approuvé le : 21 Novembre 2007

Modifié, complété et approuvé en AG le 08 décembre 2010

Le secrétaire
René Delrieu

Le président
Michel Rault

PALMARES 2018

CHAMPIONNAT MATCH PLAY

MATCH-PLAY 1 ^{ère} DIVISION	
Finale	Vainqueur
AVRILLÉ	SAINT JEAN DE MONTS
SAINT JEAN DE MONTS	

MATCH-PLAY 2 ^{ème} DIVISION	
Finale	Vainqueur
NANTES ERDRE A	NANTES ERDRE A
SAVENAY A	

MATCH-PLAY 3 ^{ème} DIVISION	
Finale	Vainqueur
BAUGÉ B	BAUGÉ B
LA BAULE B	

CHAMPIONNAT STABLEFORD INDIVIDUEL

BRUT GÉNÉRAL

1	LACHAUD Jacques	GUERANDE	237
2	GOSSET Patrick	BAUGE	232
3	DELABAUDINIÈRE Claude	PORT-BOURGENAY	225
4	RABILLER Daniel	LA DOMANGERE	

NET SENIORS 2

Classement 2018

1	1	GRUAU Bernard	PORNIC	
2		GROS Anne-Marie	LA BAULE	1 ^{ère} dame
3		LE MER Denis	LA DOMANGERE	1 ^{er} série1
4	2	MARTIN Gérard	PORNIC	
5		LACHAUD Jacques	GUERANDE	1 ^{er} brut
6		JUGDE Gustave	GUERANDE	1 ^{er} série 2
7		GUILLOU Michel	LA DOMANGERE	2 ^{ème} série2
8		CONTENT Michel	GUERANDE	2 ^{ème} série1
9	3	BLANCHE Henri	SARGE	
10		MARY Richard	GUERANDE	3 ^{ème} série 1
11		THOMAS Pierre-Jean	AVRILLE	3 ^{ème} série 1
12	4	BERRIAU Patrick	NANTES ERDRE	

Récompensés 2018

1	GRUAU Bernard	PORNIC
2	MARTIN Gérard	PORNIC
3	BLANCHE Henri	SARGÉ
4	BERRIAU Patrick	NANTES ERDRE

NET DAMES

1	GROS Anne-Marie	LA BAULE
2	TA VAN THINH Laure	SARGE
3	LARTIGUE PEYROU Catherine	LA DOMANGERE
4	GUERIN Marie-Christine	LA BAULE

NET 1^{ère} SÉRIE

Classement 2018

1		GRUAU Bernard	PORNIC	1er senior 2
2	1	LE MER Denis	LA DOMANGERE	
3		MARTIN Gérard	PORNIC	2ème senior 2
4		GOSSET Patrick	BAUGE	2ème brut
5		LACHAUD Jacques	GUERANDE	1er brut
6	2	CONTENT Michel	GUERANDE	
7	3	THOMAS Pierre-Jean	AVRILLE	
8	4	DAVIES David	LES FONTENELLES	

Récompensés 2018

1	LE MER Denis	LA DOMANGERE
2	CONTENT Michel	GUERANDE
3	THOMAS Pierre-Jean	AVRILLE
4	DAVIES David	LES FONTENELLES

NET 2^{ème} SÉRIE

Classement 2018

1	1	JUGDE Gustave	GUERANDE	
2	2	GUILLOU Michel	LA DOMANGERE	
3	3	LOCHARD Blaise	AVRILLE	
4		BLANCHE Henri	SARGE	3ème senior 2
5	4	CUNY Antoine	LES FONTENELLES	

Récompensés 2018

1	JUGDE Gustave	GUERANDE
2	GUILLOU Michel	LA DOMANGERE
3	LOCHARD Blaise	AVRILLE
4	CUNY Antoine	LES FONTENELLES

NET 3^{ème} SÉRIE

Classement 2018

1		GROS Anne-Marie	LA BAULE	1ère dame
2	1	BESSE Yann	SABLES D'OLONNE	
3	2	SILL Dominique	LAVAL	
4	3	MARY Richard	GUERANDE	
5	4	CHARPENTIER Claude	PORT-BOURGENAY	

Récompensés 2018

1	BESSE Yann	SABLES D'OLONNE
2	SILL Dominique	LAVAL
3	MARY Richard	GUERANDE
4	CHARPENTIER Claude	PORT-BOURGENAY

GREENSOMES

RÉSULTATS BRUTS

			2 tours	Finale	Total
1er	MIGNOT Yves/LACHAUD Jacques	<i>Guérande</i>	40	38	78
2ème	LE RAY Sylvie/WILLEMS Franc	<i>Angers</i>	40	37	77
3ème	DELABAUDINIÈRE C/RIHANI Habib	<i>Bourgenay/Olonne</i>	40	36	76
4ème	LACOMBE Jean Louis/JOUIN Joël	<i>Saumur</i>	35	40	75

RÉSULTATS NETS – TROPHÉE Jean Pierre BARRAUD

			2 tours	Finale	Total
1er	IDÉE Annick/ENAULT Pierre	<i>Port Bourgenay</i>	29	40	69
2ème	RABILLER Daniel/LE MER Denis	<i>Domangere</i>	34	35	69
3ème	DEREMAUX Pascale et Pierre	<i>Angers</i>	35	30	65
4ème	BARBE Bruno/GILLOT Jean Pierre	<i>Nantes Erdre</i>	35	29	64

TROPHÉE ET CRITERIUM MICHEL RAULT

TROPHÉE MICHEL RAULT

1er Brut mixte	Daniel LE GALLOU	Nantes Erdre	82	86	168
----------------	------------------	--------------	----	----	-----

CRITERIUM MICHEL RAULT

1er Net mixte	Roland GELOT	Avrillé	33	40	73
---------------	--------------	---------	----	----	----

1ère dame	Sylviane LE ROY	Laval	34	32	66
-----------	-----------------	-------	----	----	----

CHAMPIONNAT STABLEFORD PAR EQUIPES

ZONE EST

1	AVRILLE	1552
2	BAUGE	1504

ZONE SUD OUEST

1	LA DOMANGERE	1552
2	PORT-BOURGENAY	1504

ZONE NORD OUEST

1	LA BAULE	1562	→ TROPHÉE JEAN BENTZ
2	GUERANDE	1542	

RENCONTRES INTER-ZONES

TROPHÉE JULAUDE

1er	LA BAULE
-----	----------

POULE HONNEUR

1er	SARGÉ
-----	-------

POULE PROMOTION

1er	LES FONTENELLES
-----	-----------------



PRIX DES GREEN-FEES 2019 et comparatif 2010/2019

Golfs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		2018		2019		Evolution 2019/2018 avril oct	Prix greenfee semaine av/juin sept/oct	% de remise av/oct
	avril oct	avril oct	avril oct	avril oct	avril oct	avril oct	avril oct	MP	avril oct	MP	avril oct	MP	Autres avril oct			
Alençon	20	21	21	22	22	22	22	22	22	22	22	25	25	13,6%	38	-34,2%
Angers St J.M.	26	27	28	29	30	30	30	33	33	30	33	30	33	0,0%	54	-38,9%
Anjou golf	26	28	28	29	30	30	30	26	33	26	33	26	33	0,0%	50	-34,0%
Avrillé	28	29	29	29	30	31	31	27	32	29	33	29	34	3,0%	54	-37,0%
Baugé	28	29	29	30	30	31	32	27	32	28	32	27	32	0,0%	59	-45,8%
Carquefou	27	27	29	29	30	30	35	30	35	32	37	35	35	-5,4%	50	-30,0%
Cholet	26	27	28	28	28	30	31	32	32	32	32	33	33	3,1%	52	-36,5%
Guérande	26	27	28	29	29	29	30	27	33	27	33	28	34	3,0%	58	-41,4%
La Baule	31	32	33	33	34	36	37	38	38	38	39	40	40	2,6%	94	-57,4%
La Bretesche	31	32	33	33	34	34	34	35	35	36	36	37	37	2,8%	75	-50,7%
La Domangère	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	36,6	36,6	1,7%	61	-40,0%
Laval	26	26	27	29	30	30	32	29	32	29	32	29	32	0,0%	53	-39,6%
Le Croisic	26	26	28,5	28,5	29	29	30	31	31	30	30	30	30	0,0%	51	-41,2%
Le Mans	26	27	28	29	31	32	32	33	33	33	33	34	34	3,0%	50	-32,0%
Les Fontenelles	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	36,6	36,6	1,7%	61	-40,0%
Les Sables d'Olonne	x	x	30	30	30	32	32	32	33	30	33	30	33	0,0%	47/58	-29,8%
l'île d'Or	30	30	30	30	30	32	33	33	33	33	33	34	34	3,0%	50	-32,0%
Nantes Erdre	28	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	36,6	36,6	1,7%	61	-40,0%
Nantes Vigneux	31	31	31	31	31	33	34	35	35	36	36	38	38	5,6%	59	-35,6%
Pornic	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	36,6	36,6	1,7%	61	-40,0%
Port Bourgenay	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	36,6	36,6	1,7%	61	-40,0%
Sablé	30	30	30	31	30	31	31	32	32	32	32	33	33	3,1%	52	-36,5%
Sargé	26	27	27	29	30	30	30	26	32	27	33	27	33	0,0%	50	-34,0%
Saumur	21	21	22	23	23	24	24	25	25	25	25	25	25	0,0%	39	-35,9%
Savenay	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	36,6	36,6	1,7%	61	-40,0%
St jean Monts	28	29	30	32	34	35	36	37	37	38	38	39	39	2,6%	70	-44,3%
St Sébastien	x	x	x	x	x	x	x	x	x	22	22	22	22	0,0%	25	-12,0%

REGLEMENT des Match-play pour la saison 2019

Dispositions générales

- Chaque club peut engager une ou deux équipes dans la compétition.
- Les 3 divisions sont composées de 16 clubs.
- Dans chaque division sont maintenues 2 zones (Est et Ouest) comprenant chacune 8 clubs
- Dans chaque zone les 8 clubs se rencontrent 2 par 2 en **8èmes de finales (match aller/retour) qualificatifs pour les ¼ de finale,**
- **Les ¼ de finales et les ½ finales se jouent également en matchs Aller et Retour.**
- **Les finales des 3 divisions se disputent sur une seule rencontre sur parcours neutre.**
- Les matchs se jouent sur 18 trous (**voire 16 trous minimum si certains trous sont injouables**) sans interruption.
- En cas d'égalité à la fin du match, les joueurs continuent la partie jusqu'à la mort subite (donc pas d'égalité entre joueurs). Chaque camp gagnant apporte 1 point à son équipe.
- **Tout match interrompu pour motif d'intempéries ou autre sera rejoué dans sa totalité.**
- **Les VOITURETTES NE SONT PAS AUTORISEES pour disputer un match-play.**

Montées ou descentes de division :

- Les gagnants des ¼ de finales en 2^{ème} et 3^{ème} division montent dans la division supérieure.
- Les perdants des 1/8èmes de finales en 1^{ère} et 2^{ème} divisions jouent des matchs de barrages aller et retour, aux mêmes dates que les ¼ de finales. **Les perdants de ces matchs de barrages descendent en division inférieure.** Si l'équipe A descend dans la même division que l'équipe B il n'y a pas de rétrogradation ni de suppression de l'éq. B.
- **S'il y a présence des équipes A et B dans la même division du fait des montées ou des descentes, elles ne seront pas opposées dès les 8èmes de finales** mais ensuite, en fonction des résultats, elles peuvent l'être aux tours suivants.
- Pour les clubs ayant 2 équipes, le délégué pourra faire jouer ses joueurs ou joueuses dans l'équipe de son choix (par exemple, si un joueur a fait partie de l'équipe jouant en 3^{ème} division il pourra être intégré la fois suivante dans l'équipe jouant en 1^{ère} division et inversement). **Toutefois un joueur ne peut être aligné dans les 2 équipes (A et B), pour un même tour de compétition (le match aller et le match retour sont des tours différents) si les dates des rencontres des équipes A et B se trouvent décalées.**
- **Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification de toute l'équipe**

Composition des équipes

- Dans chaque division : 6 simples et 1 double en greensome (soit 8 joueurs).
- **Lorsque les effectifs disponibles pour jouer les MP sont insuffisants pour constituer les 2 équipes A et B, c'est l'équipe B qui est forfait pour le match à venir.**
- **Sur un même tour, l'index cumulé de l'équipe A doit être inférieur à celui de l'équipe B.**
- Le délégué de chaque club pourra faire jouer autant de joueurs ou joueuses qu'il le souhaite avec un index inférieur à 10 dans la mesure où le total d'index minimum est respecté.

Total minimum des index cumulés des 8 joueurs

- première division : égal ou supérieur à **95**
- deuxième division: égal ou supérieur à **110**

- troisième division : égal ou supérieur à **125**

Pour le calcul des index minimum cumulé ci-dessus, le double ne sera pris en compte que pour 40pts maximum pour la 1^{ère} div., 45pts maximum pour la 2^{ème} div., et pour 50pts maximum pour la 3^{ème} div. quels que soient les index des 2 joueurs qui le compose.

Lieux des rencontres.

- Pour la première phase (1/8^{ème}, ¼ de finale et ½ finale) sur les terrains des golfs premiers nommés à l'aller, **sauf accord entre les délégués pour inversion ou anticipation** (*juste en informer le secrétaire*).
- Sur **terrain neutre pour la finale.**

Feuille de match.

- Sur la feuille de match, la composition du double est libre, les joueurs des simples devront être **inscrits dans l'ordre croissant des index** (Index précis et figés à la décimale la veille de la date de début des rencontres MP : le 11 mars 2019)
- La feuille de match doit être transmise au capitaine adverse, correctement remplie, au plus tard 15 minutes avant le premier départ.
- Si 1 ou 2 équipiers sont déclarés forfaits, **le double est obligatoirement constitué**. Les 5 ou 4 joueurs restants occuperont les camps 1 à 5 ou à 4. Le camp adverse marque 1 point pour les 6 ou 5^{èmes} camp (forfaits). Le nom et l'index des 1 ou 2 joueurs absents seront renseignés sur la feuille de match, pour justification du total des index.
- **Si plus de 2 joueurs sont manquants** l'équipe est déclarée « forfait » et perd par **7 à 0**.
- Si exceptionnellement **1 joueur est forfait dans chaque équipe**, le nombre de camps pour chaque équipe est égal à 6 et dans ce cas il y a possibilité de match nul (3 à 3) : le vainqueur du match sera déterminé par un play-off en mort subite, disputé par un joueur choisi dans chaque équipe par le capitaine. Le score à déclarer lors de la saisie informatique sera alors de 4 à 3 pour l'équipe ayant gagné le play-off.
- Dans une équipe le nombre de Dames n'est pas limité.
- Chaque camp gagnant marque 1 point. L'équipe gagnante du match est celle qui a le plus grand nombre de points.
- L'équipe **qualifiée pour le tour suivant est celle qui a marqué le plus grand nombre de points lors des matchs Aller et Retour** (cas possibles lors des 1/8^{ème}, ¼ et ½ finales si chaque club remporte un match).
- **En cas d'égalité entre les deux équipes** (exemple : même score 4/3 ou 5/2 pour chaque équipe lors des matchs de qualification) **un play-off en mort subite sera organisé après le second match entre deux joueurs choisis par le capitaine de chaque équipe.** La feuille de match, du match aller, devra être présente lors du match retour pour s'assurer s'il est nécessaire, ou pas, d'organiser un départage par play-off. Le score à déclarer lors de la saisie informatique sera alors majoré d'un point pour l'équipe ayant gagné le play-off lors de ce match retour (le score devient 5/3, 4/4 ou 6/2)

Organisation des rencontres selon le calendrier des match-plays.

- Les matchs se jouent **en principe (sauf accord entre les deux capitaines) à 10H sur 18 trous, ou 16 au minimum (cas d'un terrain en mauvais état sur un ou plusieurs trous et en accord avec le capitaine visiteur)**, sans interruption suivant la formule match-play (la partie s'arrête lorsque le résultat est acquis).

- Les départs se font des boules jaunes pour les Messieurs et des boules rouges pour les Dames, départs en shot-gun ou échelonnés, le double dans ce cas, en dernier.
- Pour le double (qui se joue en greensome) les camps peuvent être mixtes.
- Le délégué du club recevant, ou son suppléant, est responsable de l'organisation et du bon déroulement de la compétition. **Il doit, entre autre, mettre à la disposition des joueurs le règlement.**
- **Les capitaines d'équipes sont responsables de la véracité des index et de la qualité de membre des équipiers inscrits sur la feuille de match.** Tous manquements à ces 2 critères pourraient entraîner des exclusions conformément à l'article 6 alinéa (d) des statuts de notre association.

Les résultats seront saisis par le capitaine qui reçoit sur le lien :

<https://www.sgpdl.fr/matchsplay/index.php?user=delegueSGPDL>

- Les **délégués** conserveront par-devers eux les feuilles de match dûment signées par les 2 capitaines, à des fins de justifications, en cas de litiges.
- **Le secrétaire** gèrera un tableau des clubs qualifiés après chaque tour, il choisira le parcours neutre pour la finale et tranchera tout litige qui lui sera soumis.

Récompenses : Les trophées sont remis lors de la soirée de gala .

- **Première division :** 1^{er} > Trophée Roger MACE
- **Deuxième division :** 1^{er} > Trophée 2^{ème} Division
- **Troisième division :** 1^{er} > Trophée 3^{ème} Division

Dans les 3 divisions les trophées sont remis en jeu tous les ans

MATCH-PLAY 2019 1ère division (index cumulé mini 95 et double maxi 40)											
1/8ème de finale				1/4 de finale				1/2 finale les 26 et 28 mars 2019		FINALE le 11 avril 2018 Sur terrain neutre	
Zone Est	Aller	12-mars	BAUGÉ A	SARGÉ A							
	retour	14-mars	SARGÉ A	BAUGÉ A							
	Aller	12-mars	ANJOU A	NANTES ERDRE A							
	retour	14-mars	NANTES ERDRE A	ANJOU A							
Zone Est	Aller	12-mars	SAUMUR A	LAVAL A							
	retour	14-mars	LAVAL A	SAUMUR A							
	Aller	12-mars	ANGERS A	AVRILLÉ A							
	retour	14-mars	AVRILLÉ A	ANGERS A							
Zone Ouest	Aller	12-mars	PORNIC A	St JEAN MONTS A							
	retour	14-mars	St JEAN MONTS A	PORNIC A							
	Aller	12-mars	SAVENAY A	LA DOMANGERE A							
	retour	14-mars	LA DOMANGERE A	SAVENAY A							
Zone Ouest	Aller	12-mars	St JEAN MONTS B	PORT BOURGENAY A							
	retour	14-mars	PORT BOURGENAY A	St JEAN MONTS B							
	Aller	12-mars	GUÉRANDE A	LES FONTENELLES A							
	retour	14-mars	LES FONTENELLES A	GUÉRANDE A							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							
				Barrage descente							
				A R							
				Aller 19-mars							
				retour 21-mars							

MATCH-PLAY 2018 2ème division (index cumulé mini 110 et double maxi 45)

1/8ème de finale				1/4 de finale				1/2 finale les 26 et 28 mars 2019				FINALE le 11 avril 2018 Sur terrain neutre			
Zone Est	Aller	12-mars	LE MANS A					A R							
	retour	14-mars	BAUGÉ B												
	Aller	12-mars	LAVAL B												
	retour	14-mars	ANGERS B												
Zone Est	Aller	12-mars	SABLÉ A					A R							
	retour	14-mars	CHOLET A												
	Aller	12-mars	AVRILLÉ B												
	retour	14-mars	ALENCON A												
Zone Ouest	Aller	12-mars	NANTES VIGNEUX A					A R							
	retour	14-mars	Les SABLES d'OLONNE A												
	Aller	12-mars	LA BAULE A												
	retour	14-mars	PORNIC B												
Zone Ouest	Aller	12-mars	NANTES ERDRE B					A R							
	retour	14-mars	NANTES VIGNEUX B												
	Aller	12-mars	LA BRETESCHE A												
	retour	14-mars	CARQUEFOU A												

MATCH-PLAY 2018 3ème division (index cumulé mini 125 et double maxi 50)

1/8ème de finale				1/4 de finale				1/2 finale les 26 et 28 mars 2019				FINALE le 11 avril 2018 Sur terrain neutre			
Zone Est	Aller	12-mars	St SÉBASTIEN A	LE MANS B				A R							
	retour	14-mars	LE MANS B	St SÉBASTIEN A											
	Aller	12-mars	ILE D'OR A	SAUMUR B											
	retour	14-mars	SAUMUR B	ILE D'OR A											
Zone Est	Aller	12-mars	SARGÉ B	St SÉBASTIEN B				A R							
	retour	14-mars	St SÉBASTIEN B	SARGÉ B											
	Aller	12-mars	CHOLET B	ILE D'OR B											
	retour	14-mars	ILE D'OR B	CHOLET B											
Zone Ouest	Aller	12-mars	PORT BOURGENAY B	LE CROISIC A				A R							
	retour	14-mars	LE CROISIC A	PORT BOURGENAY B											
	Aller	12-mars	LES SABLES D'OLONNE B	LA BAULE B											
	retour	14-mars	LA BAULE B	LES SABLES D'OLONNE B											
Zone Ouest	Aller	12-mars	LES FONTENELLES B	SAVENAY B				A R							
	retour	14-mars	SAVENAY B	LES FONTENELLES B											
	Aller	12-mars	LA DOMANGERE B	GUÉRANDE B											
	retour	14-mars	GUÉRANDE B	LA DOMANGERE B											



CHAMPIONNAT de MATCH PLAY par CLUB 2019

Feuille de match

Date :

Sur le Golf de :

Division :

ZONE :

Equipe :

Equipe :

6 SIMPLES

Inscrire les joueurs dans l'ordre croissant des index (non arrondis)

Index	JOUEURS	Points	SCORE	Points	JOUEURS	Index
1						1
2						2
3						3
4						4
5						5
6						6

DOUBLE GREENSOME

Choix des index libre (*avec limite ci-dessous)

*						*
*	7				7	*

← Total des index Total des index →

Total des index > 95 1ère div (*40) - >110 2ème div (*45) - > 125 3ème div (*50)

VAINQUEUR :
Parpts àpts

Signature du capitaine

Signature du capitaine

Attention pas de match nul (si 2 équipes incomplètes 1 forfait, si match nul : play-off en mort subite à 1 joueur par équipe)
 Si 1 ou 2 joueurs forfaits, les parties 6 ou 6 & 5 ne sont pas disputées. Plus de 2 joueurs forfaits = match perdu par forfait (score 7 à 0)

* Le double ne sera pris en compte que pour
40pts maximum en 1^{ère} div, 45pts en 2^{ème} div. et 50pts en 3^{ème} div. (quels que soient les index des 2 joueurs)

Les matchs se jouent **en principe (sauf accord entre les deux capitaines) sur 18 trous, ou 16 au minimum (cas d'un terrain en mauvais état sur un ou plusieurs trous et en accord avec le capitaine visiteur), sans interruption suivant la formule match-play (la partie s'arrête lorsque le résultat est acquis).**

CHAMPIONNAT DE DOUBLES (greensomes en stableford)

Règlement 2019

18 épreuves réparties sur 4 journées (voir calendrier 2019).

Le 2^{ème} tour est se jouera sur les parcours 9 trous *d'Alençon, de Saumur, du Croisic et de Saint Sébastien.*

St Sébastien et Alençon se jouera sur une seule journée.

Saumur et Le Croisic se jouera sur deux journées, avec **classement et attribution de points sur chacune de ces 2 journées.**

Une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur les parcours 9 trous.

- **Chaque équipe** est libre de choisir lors d'une journée, un parcours parmi les 5 ou 4 proposés. Le choix le plus conseillé étant de respecter sa zone géographique (les délégués envoient une invitation à tous les golfs). *Les délégués organisateurs peuvent fixer le nombre maximum de participants possibles.*
- Comme pour les autres compétitions des SGPDLL, pour participer aux greensomes il faut être licencié senior à la FFG et à jour de sa cotisation à l'Association SGPDLL.
Les camps pourront être mixtes (départs Jaunes pour les Messieurs et Rouges pour les Dames). **Les joueurs ou joueuses formant un camp peuvent appartenir à 2 clubs différents** dans la mesure où ces clubs sont membres de notre association.
- **Voitures :** *Les voitures sont autorisées pour les rencontres en greensome, mais si elles sont disponibles en quantité limitée, elles seront réservées en priorité aux détenteurs de certificats médicaux permanents puis aux détenteurs de certificats médicaux occasionnels.* **Attention**, seul le matériel du partenaire pourra être transporté sur la voiture si ce partenaire n'a pas de certificat médical.
- **Pour chaque compétition**, seront établis : **un classement brut et un classement net. Pour la remise des prix** : le brut prime le net.
- Les rencontres des 3 tours, organisés sur 4 journées de qualification, ayant lieu sur des parcours différents, des points seront attribués selon la place : **20 pts au camp classé 1^{er}** puis 18 pts au deuxième, puis ensuite 17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et 1 point à chaque camp à compter de la 19^{ème} place, pour sa participation.
- **Une journée dite finale** aura lieu avec environ 60 équipes, en fonction des égalités éventuelles. Seront qualifiées les **équipes constituées des mêmes joueurs** ayant disputé au moins 2 rencontres et classées parmi les **20 meilleures en brut** et les **40 meilleures en net** (les 20 équipes qualifiées en brut ne seront pas considérées pour le choix des 40 équipes en net mais elles concourront également pour le net).
- **Classement qualificatif pour jouer cette finale** : ne seront prises en compte que les 2 meilleures performances réalisées (points attribués selon la place) par **chaque équipe composées des mêmes joueurs** lors des 2 ou 3 tours joués.
- **Classement final brut et net**: il se fera par **addition** des points des **2 meilleurs résultats**, sur les 3 tours de la compétition, **auxquels s'ajouteront les points de la finale.** **Afin d'encourager les équipes à participer à la finale** les points attribués en finale sont augmentés : **40 pts au camp classé 1^{er}** puis 38 pts au deuxième, puis ensuite 37-36-35jusqu'à 3-2 puis 1 point à chaque camp à compter de la 39^{ème} place
- **En cas d'égalité**, le départage se fera par le classement lors de la journée finale.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

- **Résultats à envoyer par mail à** : **Michel Sevin** sevmic@wanadoo.fr suivant la même méthode que pour un stableford (envoi de l'exportation de la compétition sous la forme d'un fichier RMS: *nom de la compétition.tur*. Voir la notice d'exportation dans la plaquette)

DOTATION GREENSOME 2019 (pour chaque journée)

1^{ers} Brut	2x12 balles DX2 soft + 4 bouteilles de vin
2^{èmes} Brut	2x 6 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
1^{ers} Net	2x12 balles DX2 soft + 4 bouteilles de vin
2^{èmes} Net	2x 6 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
3^{èmes} Net	2x 3 balles DX2 soft + 2 ceintures extensibles
4^{èmes} Net	2x 3 balles DX2 soft + 2 porte clés "charm"

TIRAGE AU SORT

2x6 balles DX2 soft
2 sacs à chaussures
2 draps de bain
2 porte carte de score
2 serviettes de golf
2 casquettes
2 cache cou
2 parapluies
2 flasques

N.B. : Si les 2^{èmes} Brut sont aussi 1^{ers} Net ils recevront la meilleure dotation à savoir celle des 1^{ers} Net.

La dotation des 2^{èmes} Brut sera alors attribuée aux 3^{èmes} Brut

En fonction du nombre d'équipes, le délégué pourra réduire le nombre de lots mis au tirage au sort

Le nombre d'équipes récompensées (prix + tirage au sort) ne doit pas dépasser la moitié du nombre d'équipes inscrites

Récapitulation :

12 bouteilles de vin (1 carton de 12)
32 boîtes de 3 balles DX2 soft (8 boîtes de 12)
2 casquettes
2 cache cou
2 serviettes de golf
2 sacs à chaussures
2 parapluies
2 porte clé "charm"
2 draps de bain
2 portes carte de score
2 ceintures extensibles
2 flasques

CHAMPIONNAT STABLEFORD

Par équipes et individuel Règlement 2019

Les 27 clubs sont répartis en 3 zones géographiques : Zone 1, zone 2 et zone 3

Chacune des Zones est composée de 9 clubs, voir la composition des groupes sur le calendrier version 6 du **16 janvier 2019**

Le Championnat par équipe comportera **9 tours avec 6 compétitions par tour, soit 2 dans chaque zone**, de ce fait chaque club jouera 2 fois à domicile et 7 fois à l'extérieur.

Dans les 3 zones, la composition des rencontres est établie à l'aide de grilles de répartition des 9 clubs de façon à ce que tous les clubs dans chaque zone, se rencontrent au moins une fois lors des 9 tours de compétition. Un calendrier précis est établi, il impose alors une limitation des modifications des dates.

Lors de chaque rencontre :

- Des **classements individuels** seront établis et donneront lieu à **une remise de prix** :
 - En Brut - 1^{er} brut Messieurs, au 1^{er} brut Dames et au 1^{er} brut vétérans,
 - En net : au 1^{er} net vétérans (Mixte : Messieurs **ou** Dames), et aux 3 premiers des 3 séries mixtes.
Séries : 1^{ère} de 0 à 15,4 <> 2^{ème} de 15,5 à 19,4 <> 3^{ème} de 19,5 à 28,4

*NB : si un joueur récompensé est absent lors de la remise des prix, son lot sera remis au joueur classé suivant, **sauf s'il avait un départ avant ou au plus tard à 11h00** dans ce cas son lot est remis au délégué ou un membre de son club **présent**.*

- **Lorsqu'un joueur inscrit à titre individuel, dit « hors zone », fait une performance il doit être récompensé comme tout autre participant.**
- Pour agréments toutes les rencontres il sera procédé à **un affichage des résultats individuels**, et **un calcul du classement par équipe du jour** devra être effectué en prenant pour chacune d'elle **l'addition des points stableford (1 brut* et 4 nets)**.
- **En cas d'égalité en brut entre 2 joueurs d'une même équipe, le meilleur brut de l'équipe à prendre en compte est déterminé par le classement « RMS » de la compétition.**
- Un **Classement par équipes** sera établi : meilleur total 1 brut et 4 nets (voir § ci-dessus)
 - **L'équipe classée 1^{ère} recevra un lot. En cas d'égalité entre deux équipes le départage du jour se fera en comparant la 5^{ème} carte en net, puis la 6^{ème} puis les suivantes jusqu'au départage.**

Classements cumulés, par équipe et individuels sur les 9 tours.

En 2019 il n'y aura pas de classement général des 27 clubs, mais seulement un classement par zone. Il n'y aura donc pas d'attribution du Trophée Jean BENTZ en 2019.

Le classement cumulé de chaque Zone est établi par **l'addition des points stableford** (1 brut & 4 nets) **en prenant en compte les résultats réalisés lors des 9 tours prévus au calendrier.**

En fin de saison, les équipes premières de chaque zone seront récompensées lors de la soirée de gala.

Si des clubs sont ex-æquo lors des classements par zone, ils seront départagés selon les critères suivants :

- *Meilleure performance (cumul journalier des points de l'équipe) réalisée lors des 9 tours puis seconde performance, etc... jusqu'au départage.*

Qualification pour la Rencontre Bretagne/Pays de la Loire de la saison suivante :

- Seront qualifiées les 5 premières équipes de chaque zone et la meilleure 6^{ème} parmi les 3 zones.

Trophées Inter-zones (ex Est-Ouest)

Pour que les équipes de la zone Est et des zones Ouest se rencontrent des trophées sont organisés en fin de saison, **sur 3 terrains neutres** définis après connaissance des clubs qualifiés.

- Le **trophée Julaude** verra se rencontrer les équipes classées premières de chaque zone.
- Le **trophée Honneur** opposera les équipes classées 2èmes et 3èmes de chaque zone.
- Le **trophée Promotion** opposera les équipes classées 4èmes et 5èmes de chaque zone.

Compétitions de la journée finale (suivie de la soirée de gala)

Lors de cette journée, les joueurs et joueuses des 1ères séries (0-15,4) joueront en **stroke play**

Classements généraux individuels (brut mixte, net senior2, net des 3 séries & net dames)

Ils seront établis par l'**addition des points stableford** des **8 meilleurs scores réalisés** lors des 9 tours, voire plus si inscription individuelle sur des dates décalées.

Les résultats obtenus lors des trophées Inter-zones et de la journée finale ne seront pas pris en compte

Voiturettes

Elles sont autorisées pour les rencontres en stableford, mais si elles sont disponibles en quantité limitée, elles seront réservées en priorité aux détenteurs de certificats médicaux permanents puis aux détenteurs de certificats médicaux occasionnels.

Inscription des participants :

- Le délégué du club qui reçoit envoie une invitation aux 3 ou 4 délégués des clubs invités tel que prévus dans le calendrier général.
- **Les inscriptions des joueurs des clubs invités se font exclusivement par leurs délégués**
 - Privilégier les inscriptions sur le site SGPDLL, le délégué téléchargera le fichier excel correspondant et l'enverra au délégué du club qui reçoit.
 - A défaut utiliser le fichier « excel » formaté selon le modèle publié sur le site.
 - **Les fichiers indiqueront impérativement les numéros des licences** afin de faciliter la tâche des organisateurs notamment en cas d'homonymies.
- Participation individuelle aux rencontres autres que celles de son équipe.
 - **Le joueur enverra lui-même sa demande d'inscription au délégué qui reçoit.**

En fonction du nombre d'inscrits, le délégué du club organisateur de la rencontre sera seul juge d'accepter ou de refuser les inscriptions à titre individuel de membres des golfs non prévus dans le calendrier pour cette compétition.

Le délégué organisateur s'assurera du bon déroulement de la compétition, il sera responsable du respect des règles, de la conformité et de l'envoi des résultats, ainsi que du traitement des litiges éventuels.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

Les résultats de toutes les rencontres **seront envoyés le soir même** par mail à **Michel Sevin** sevmic@wanadoo.fr, selon la procédure déjà en vigueur depuis 2012, (exportation du fichier RMS : rappel de la procédure sur le site sgpdll.fr).

Le secrétaire SGPDLL

DOTATION STABLEFORD 2019 (pour chaque journée)

1^{er} Brut Hommes 3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin

1^{er} Brut Dames 3x3 balles DX2 soft + 1 pochette dame

1^{er} Brut vétérans mixte 3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin

1^{er} Net vétérans 2 mixte 3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin

1^{ère} série 1^{ier} 3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
Net 2^{ème} 2x3 balles DX2 soft + 1 ceinture extensible
3^{ème} 1x3 balles DX2 soft + 1 porte clé "charm"

2^{ème} série 1^{ier} 3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
Net 2^{ème} 2x3 balles DX2 soft + 1 ceinture extensible
3^{ème} 1x3 balles DX2 soft + 1 porte clé "charm"

3^{ème} série 1^{ier} 3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
Net 2^{ème} 2x3 balles DX2 soft + 1 ceinture extensible
3^{ème} 1x3 balles DX2 soft + 1 porte clé "charm"

1^{er} par équipe (club) 1 coffret de 3 bouteilles de vin

Tirage au sort
1 parapluie
1 drap de bain
2 flasques
1 casquette
1 serviette de golf
1 cache cou
2 portes carte de score
2 boites de balles DX2.

Récapitulation :

1x12 bouteilles de vin (Légende d'automne)
1 coffret de 3 bouteilles
32 boites de 3 balles DX2 soft (8 boites de 12)
1 drap de bain
1 casquette
1 parapluie
1 cache cou
1 serviette de golf
2 flasques
2 portes carte de score
3 porte clé "charm"
3 ceinture extensible
1 pochette dame



TROPHEE du PRESIDENT Michel RAULT

REGLEMENT DE L'EPREUVE en 2018

1: FORMULE

Trophée du Président: se joue en **stroke-play** sur **36 trou**

Critérium Seniors : se joue en **stableford** sur **36 trous** (le même jour et sur le même parcours)

- **Mardi 21 mai** : premier tour sur le golf de **NANTES ERDRE**
- **Mardi 4 juin** : deuxième tour sur le golf de **BAUGÉ**

Les joueurs ou joueuses pourront ne jouer qu'une seule journée mais le classement pour l'attribution du trophée Michel RAULT se fera par l'addition des scores des 2 journées. De même pour la coupe récompensant le ou la vainqueur du Critérium.

2 : SERIES du Trophée et du Critérium

- **Trophée du Président** :
 - Messieurs : Une série, **index inférieur ou égale à 15,4**, repères **blancs**
 - Dames : Une série, **index inférieur ou égale à 15,4**, repères **bleus**.
- **Critérium** :
 - **Une série unique** : **index de 15,5 à 28,4** -> repères **jaunes** pour les messieurs et repères **rouges** pour les dames.

3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre membre de l'Association des Seniors Golfeurs des Pays de la Loire

4 : INSCRIPTIONS

Après des délégués de chaque Club qui transmettront les listes aux clubs organisateurs.

Ces inscriptions devront parvenir 4 jours avant la compétition soit :

Le JEUDI 16 MAI pour NANTES ERDRE et le JEUDI 30 JUIN pour BAUGÉ

5 : DROIT D'ENGAGEMENT

Tarif des green-fees : identique aux rencontres en stableford.

5 Euros de droit de jeu en espèce pour l'Association pour chaque journée.

6 : DEPARTS

La consultation des départs pourra se faire sur le site de l'Association : **www.sgpdl.fr**

- Le 1^{er} tour se jouera en fonction des desideratas et de l'éloignement géographique.
- **Le 2^{ème} tour se jouera en confrontation directe pour les 3 premiers du 1^{er} tour (ou les 3 mieux classés présents au 2^{ème} tour), en brut pour le trophée et en net pour le critérium.**
Pour les autres joueurs il sera tenu compte de l'éloignement et des covoiturages pour organiser leurs départs.

7 : PRIX

Trophée du Président :

- Un **classement en brut mixte** (à l'issue de chaque journée >>> 3 prix bruts **mixtes**).
- **Le Trophée Michel RAULT** sera remis lors de la soirée de Gala au joueur ou à la joueuse ayant le **meilleur cumul en BRUT sur les 2 tours**

Critérium :

- **Hommes** : 1 prix brut et 3 nets non cumulables (remis à l'issue de chaque journée).
- **Dames** : 1 prix brut et 2 nets non cumulables (remis à l'issue de chaque journée).
- **Une coupe** sera remise lors de la soirée de gala au **meilleur cumul en net sur les 2 tours**.

8 : DEPARTAGE

Le départage des joueurs à **égalité après addition des scores des deux jours** est modifié et c'est **le meilleur score, en brut** pour le trophée et **en net** pour le critérium, qui sera pris en compte qu'il ait été réalisé sur le 1^{er} ou le 2^{ème} tour. Les vainqueurs du trophée et du critérium recevront une coupe lors de la soirée de gala.

9 : REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats de chaque journée et la remise des prix auront lieu une demi-heure après l'arrivée du dernier groupe, au club house.

Les prix attribués chaque jour ne seront remis qu'à leur bénéficiaire en cas d'absence lors de la remise des prix, ils seront attribués au joueur classé juste après.

Le Trophée Michel RAULT remis lors de la soirée de gala sera remis en jeu tous les ans.

10 : RESPONSABLES DE L'EPREUVE

Le Président de l'Association,

Les Délégués des Golfs recevant la compétition

Les responsables de l'épreuve, auront toute autorité pour faire respecter les procédures en vigueur concernant les règles de la FFGolf.

Les responsables se réservent le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute décision utile en fonction des circonstances.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

11 : VOITURETTES

Pour cette compétition, l'utilisation de voiturettes par les joueurs n'est pas autorisée.

12 : JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le comité des Règles de la FF Golf s'applique.

Le Président d'Honneur
Michel RAULT

DOTATION 2019 Trophée MICHEL RAULT (pour chaque journée)

Mixte :

- 1^{er} Brut : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 ceinture extensible**
- 2^{ème} Brut : 1 coffret de 3 bouteilles + 1 ceinture extensible**
- 3^{ème} Brut : 1 coffret de 2 bouteilles + 1 casquette**

DOTATION 2019 CRITERIUM (pour chaque journée)

Hommes :

- 1^{ère} Brut : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 porte carte score**
- 1^{er} Net : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 porte carte score**
- 2^{ème} Net : 1 coffret de 3 bouteilles + 1 flasque**
- 3^{ème} Net : 1 coffret de 2 bouteilles + 1 flasque**

Dames :

- 1^{ère} Brut : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 pochette dame**
- 1^{er} Net : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 pochette dame**
- 2^{ème} Net : 1 coffret de 3 bouteilles + 1 pochette dame**

Total dotation :
5 coffrets de 6 bouteilles
3 coffrets de 3 bouteilles
2 coffrets de 2 bouteilles
3 pochettes dame
2 flasques
2 portes carte de score
2 ceintures extensibles
1 casquette

Aide-mémoire pour l'ORGANISATION d'une COMPÉTITION

ACTIONS VIS A-VIS DU CLUB QUI REÇOIT

- S'assurer de la volonté du club, de son Directeur ou Président de recevoir une compétition de l'Association.
- S'assurer de la **disponibilité du terrain** aux dates prévues au calendrier (qualité du terrain, carottage, etc.)
- S'assurer du **montant des green-fees** (sur la base arrêtée par le bureau de l'Association chaque année) dans lequel sont inclus : l'édition des cartes de score, leur saisie et la sortie des résultats.
- S'assurer de la **disponibilité du restaurant** et du **tarif du repas** golfeur.
- Si le pot de l'amitié, pris à l'issue de la remise des prix, n'est pas offert par le club ou par un sponsor, s'assurer de son montant maximum (de la charcuterie et un verre de vin est toujours apprécié des golfeurs) L'allocation « pot de l'amitié » est calculée sur la base maxi de **2.50 €** x nombre de participants à la compétition. **Prévoir pour environ 50% des personnes inscrites.** Avoir toujours en tête que le prix du pot est pris sur les droits de jeu perçus par l'Association et que le minimum payé sera un plus pour notre budget de dotation pour les rencontres et la soirée de gala.
- S'assurer de l'emplacement prévu pour la **remise des prix** et du matériel nécessaire (tables, micro, etc.).
- Réserver les départs de 8h à 14h00 en général).

VIS-A-VIS DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS PARTICIPANTS

- Informer les délégués des équipes concernées par la rencontre, selon le **timing optimisé** suivant :
 - **Envoi d'une invitation 7 jours avant la compétition** (par mail)
- Collationner les inscriptions et **organiser les départs** à J-2 en tenant compte de l'éloignement des clubs, du covoiturage, des **désidérata** éventuels de chacun **s'ils sont compatibles** avec l'organisation.
- 48 heures avant la compétition, envoi des heures de départs sur le site de la FFGolf et aux Délégués des **clubs** participants. Pour notre site SGPDLL, le Webmaster a créé un lien direct avec la FFGolf.

LA VEILLE DE LA COMPÉTITION

- S'assurer de la préparation du terrain, de l'emplacement des boules de départ (au plus près des repères jaunes et rouges) et de la position des drapeaux
- S'assurer de l'impression des cartes de score (faire figurer : **on place la balle sur le fairway**) et de leur enregistrement après la compétition, ainsi que l'envoi des résultats **RMS** de la compétition au responsable informatique de notre Association pour l'établissement de nos propres classements.

LE JOUR DE LA COMPÉTITION

- **S'assurer de la présence d'un starter qui lira aux compétiteurs les consignes contre le jeu lent.**
- **Mettre en place, si possible, un commissaire de parcours, en voiturette, pour favoriser le bon déroulement des parties.**
- **Faire payer les droits de jeu en espèces et les collecter (1).**
- Faire le nécessaire pour que chaque participant reçoive une balle logotée (fournie par l'Association) soit du stater au départ ou lorsqu'il remet sa carte de score.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

- Mettre en place un recording pour enregistrer la fin de partie et s'assurer que le temps de jeu a été respecté.
- Prévoir l'affichage des résultats au fur et à mesure de l'arrivée des joueurs.
- Prévoir l'organisation éventuelle de concours de putting en attendant la remise des prix.
- Organiser et réaliser la remise des prix.
- Remplir la feuille du Compte Rendu de match et l'expédier au plus tôt par mail au Président et au trésorier.
- Envoyer au trésorier le reliquat des droits de jeu avec facture du pot et justificatifs des gestes éventuels.
- Les droits de jeu vont à l'Association qui fournit les lots, fait remettre une balle à chaque participant et règle le pot de l'amitié, s'il n'est pas pris en charge par le club.

EXPORTATION d'une COMPETITION

Pour exporter une compétition :

- 1- Aller dans la liste des compétitions
- 2- Cliquer sur le nom de la compétition du jour à exporter
- 3- En bas à droite de la liste des compétitions se trouve un bouton **EXPORTER**
(Assurez-vous d'avoir bien sélectionné la compétition en question).
Cliquer sur « exporter » et choisissez le support ou dossier dans lequel vous voulez enregistrer votre fichier compétition (le disque dur de l'ordinateur ou une clé USB).
Nommer le fichier avant de l'enregistrer **car il est NECESSAIRE que dans le nom de cette compétition figure LE NOM DU CLUB** exemple « **SGPDLL ANGERS 16 04 15** », afin d'éviter qu'une compétition en écrase une autre du même jour.
- 4- Cliquez sur "Enregistrer". Un **fichier** **turnière** portant le nom de votre compétition et l'extension **.tur** sera déposé sur le support choisit (dans l'exemple il y aura un fichier « **SGPDLL ANGERS 16 04 15.tur** »)
- 5- **Vérifier que le fichier contient des informations** : il doit contenir entre 120 et 350ko.
- 6- Ensuite envoyer ce fichier en pièce jointe à
Michel Sevin sevmic@wanadoo.fr



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DES PDLL

Compte rendu d'une journée de compétition

GOLF de :

DATE :

Clubs engagés :

Nom du Délégué :

Nombre d'inscrits à la compétition :

Nombre de participants :

Nombre de cartes rendues :

Nombre de balles distribuées :

Nombre de scratches non excusés :

Heure de la remise des prix :

Total des droits de jeu encaissés : Nbre x 5 € = :

Dépense pot de l'amitié (avec justificatifs) = :

Geste (1) = :

Reste = :

Allocation de balles départ = :

Nombre de balles restantes sur l'allocation = :

Signature du DELEGUE
ou de son REPRESENTANT

(1) Prière de préciser les bénéficiaires



CHAMPIONNAT

2019

C'est avec grand plaisir que nous vous recevrons sur notre parcours pour le
..... tour du Championnat

Le
Golf de

Compétition ouverte en priorité aux joueurs des clubs de :

.....
Les joueurs des autres clubs ne seront inscrits qu'en fonction des places disponibles et dans l'ordre des inscriptions.

FORMULE DE JEU : **Stableford** - (index maxi 28,4)

DEPARTS : Boules rouges pour les Dames.
 Boules jaunes pour les Messieurs.

CONDITIONS : Green fee : € / joueur
 Droit de jeu : **5 €** (à régler en espèces)

INSCRIPTIONS : Merci de nous faire parvenir les inscriptions de votre club **par mail**
pour :

Par mail à :

*Utilisez impérativement un fichier excel : celui joint à l'invitation ou celui généré par le site SGPDLL pour les inscriptions directes sur le site par les joueurs de votre club.
Merci de privilégier l'inscription directe sur le site, cela allègera votre tâche.*

L'horaire de départ souhaité par chaque inscrit sera pris en compte dans la limite des contraintes d'organisation. Merci de veiller à un équilibre dans vos demandes : début, milieu ou fin de matinée.

HEURES DE DEPART : **Disponibles le**
Elles seront transmises par mail au Délégué de chaque club, et présentes sur les Sites FFG & www.sgpdll.fr

RESTAURATION : Club-house.....

REMISE DES PRIX ET POT DE L'AMITIE :
Dès que possible après l'arrivée des derniers compétiteurs

Amicalement
Le délégué :

« Le jeu lent est une plaie, quelques pratiques simples vous aideront à réduire sensiblement votre temps de jeu »

Conseils aux joueurs afin de COMBATTRE LE JEU LENT

Sur les départs :

- Au trou 1, **arrivez 10 minutes avant l'heure de votre départ.**
- Ayez vos **tees, relève pitch et balle marquée prête.** Une balle dans votre poche pour jouer une balle provisoire, quand et si nécessaire.
- Sur les autres départs, le **joueur qui a l'honneur joue avant de noter le score** du trou précédent.
- Dès que le dernier joueur a joué, **quittez rapidement l'aire de jeu.**

Partout sur le parcours :

- **Si une balle risque d'être perdue ou hors limite, jouez une balle provisoire.**
- **Regardez** non seulement **votre balle, mais aussi celles des autres** joueurs de votre partie et mémorisez bien les zones de retombée à l'aide de repères fixes (arbres, etc.)
- **Limitez votre temps de recherche, et ne dépassez jamais les 3 minutes** autorisées.
- **En compétition**, contrairement à ce que peut être le cas en partie libre, le parcours est saturé et **il ne sert à rien de laisser passer une partie**, cela augmente le retard pour tout le monde. La seule solution est que vous rattrapiez votre retard dans les 2 ou 3 trous suivants.
- **Allez directement à votre balle et aidez à la recherche** des balles perdues **seulement après avoir tapé la vôtre.**
- Pendant que vous arrivez à votre balle, ou pendant que les autres joueurs jouent, réfléchissez à votre stratégie et tenez-vous prêt à jouer rapidement à votre tour.

Sur le green :

- **Placez votre chariot ou votre sac entre le green et le départ suivant**, et dégagez rapidement après le dernier putt.
- **Etudiez votre ligne de putt** pendant que les autres jouent.
- A la fin du trou, **quittez le green rapidement et marquez vos scores au départ du trou suivant.**

UNE MINUTE GAGNEE PAR TROU => 18 MINUTES PLUS TOT A L'ARRIVEE



REGLE LOCALE SPÉCIFIQUE POUR LES COMPÉTITIONS SGPDLL

On place la balle sur les zones tondues ras (fairway)

Attention si vous placez votre balle vous devez au préalable la marquer.

CLUBS	Délégué Suppléant	NOM Prénom	tél. fixe	tél. mobile	mail remplaçant mail délégué
Alençon	Délégué	GRIMAULT André	02 43 34 00 84	06 34 29 56 52	grimault.a@free.fr
	Suppléant	BAILLEUL Philippe		06 81 82 28 67	p.bailleul13@laposte.net
	Suppléant	JARRY Joël		06 83 93 44 12	jochrisjarry@free.fr
Angers (St Jean des Mauvrets)	Délégué	PINTIAUX Eric	02 41 45 96 50	06 16 66 64 83	edpintiaux@yahoo.fr
	Suppléant	BARBIN Gérard		06 60 09 52 29	gabarbin@bbox.fr
Anjou golf	Délégué	MILLE Lucien	02 53 61 42 63	06 72 91 59 53	lcnmille@gmail.com
	Suppléant	RABEAU Claude		06 34 18 20 10	rabeau.claude@orange.fr
Avrillé	Délégué	LOCHARD Blaise		06 64 52 57 44	sogespa@gmail.com
	Suppléant	GELOT Roland		06 74 88 92 42	rogelot@orange.fr
Baugé	Délégué	EDIN Bernard		06 85 98 26 14	edin.bauge@wanadoo.fr
	Suppléant	BICOT Hervé		06 76 86 93 01	hbicot@orange.fr
Carquefou	Délégué	PATTE François		06 80 59 07 15	francois.patte5@orange.fr
	Suppléante	JACCAZ Michèle		07 68 84 45 14	pjaccaz@orange.fr
Cholet	Délégué	HAMONEAU Jean Claude		06 47 42 74 01	jchmono@orange.fr
	Suppléant	GAUDICHEAU Octave		06 27 92 52 36	octave.gaudichaud@orange.fr
	Suppléant	SUZINEAU Remy		06 80 64 80 38	rsuzineau@aol.com
Guérande	Délégué	JUGDE Gustave	02 40 62 19 73	06 80 38 38 11	golf.gusjugde@orange.fr
	Suppléante	MAHÉ Chantal		06 38 20 38 46	chantalxmahe@laposte.net
Ile d'Or	Déléguée	LARUE Nicole	02 40 83 20 46	06 77 89 66 16	bernardnicole-larue@orange.fr
	Suppléante	CHAILLET Marie Pierre		06 80 14 02 02	chailletmp@gmail.com
La Baule	Déléguée	PASQUIER Nicole		06 81 80 08 43	nicolepasquier44@gmail.com
	Suppléant	MICHEL Alain		06 15 80 01 99	alainmichel44@gmail.com
	Suppléant	BORNIC Christian		07 78 67 69 74	christian.bornic@gmail.com
La Bretesche	Délégué	MADRU Dominique		06 07 83 65 97	dodmad56@gmail.com
	Suppléant				
La Domangère	Délégué	PIERRE Michel		06 81 21 03 78	michel.pierre.85@free.fr
	Suppléant	BIANCO Lionel		06 80 10 69 75	bianco.lionel@free.fr
Laval	Délégué	SILL Dominique		06 07 25 24 45	dominique.sill@orange.fr
	Suppléant	CAVELIUS Guy		06 42 54 72 28	gcaveli@gmail.com
	Suppléant	POTTIER Alain		06 81 36 46 22	alain-nicolepottier@orange.fr
Le Croisic	Délégué	KERIBIN Pierre		06 83 46 42 45	pierre.keribin@laposte.net
	Suppléant				
Le Mans 24h	Délégué	LAURENT Bruno	02 43 87 92 84	06 58 45 11 15	seniorsgolf24h.bl@free.fr
	Suppléant	RAULT Michel		06 83 63 16 52	raultmich@wanadoo.fr
Les Fontenelles	Délégué	OBERLE Jean Marc		07 69 12 84 42	jean.marc.oberle1307@gmail.com
	Suppléant	TROGER Philippe		07 68 44 85 52	philippe.troger@laposte.net
	Suppléant	CUNY Antoine		06 09 16 33 85	antoinecuny@sfr.fr
Nantes Erdre	Délégué	DOUILLARD Bernard		06 11 52 79 31	bdr.douillard@wanadoo.fr
	Suppléant	CRESPER Jean Jacques		06 80 24 10 78	jjb.crespel@orange.fr
Nantes Vigneux	Déléguée	LE GAL Chantal		06 60 46 53 82	chcl.legal@hotmail.fr
	Suppléant	LE PRÉVOST	02 40 40 13 16	06 27 37 51 25	didier.leprevost1@sfr.fr
Les Sables d'Olonne	Délégué	SMONDACK Alain	02 51 22 53 58	06 07 52 33 92	grizzly.as@orange.fr
	Suppléant	BENET Serge		06 70 10 71 28	serben72@gmail.com
Pornic	Délégué	DAUMAS Gérard	02 40 64 30 98	06 07 43 69 96	gerard.daumas2@wanadoo.fr
	Suppléant	GODET Jean Yves		06 18 41 27 19	jygodet@live.fr
	Suppléant	THEDREZ Yves		06 21 11 88 91	yves.thedrez@sfr.fr
Port Bourgenay	Délégué	HOUDART Jacques		06 03 05 30 23	jhoudart@gmail.com
	Suppléant	NAUD Serge		06 25 86 10 11	serge_naud2000@yahoo.fr
Sablé	Délégué	SEURIN Eric		06 89 15 57 53	eric.seurin53@orange.fr
	Suppléant				
Sargé	Délégué	HERVE Michel		06 67 54 76 98	micheln53@gmail.com
	Suppléants	HERRAULT Jacques		06 70 25 65 77	seniorsarge@gmail.com
Saumur	Délégué	PACAULT René	02 41 38 60 40	06 85 04 95 93	rpacault@sfr.fr
	Suppléant	BOUVET Yves		06 85 43 08 85	bouvetyves@hotmail.fr
	Suppléant	DEVANNE Jean Pierre		06 47 19 63 27	jpdevanne@orange.fr
Savenay	Délégué	SEVIN Michel	09 67 45 24 54	06 08 91 79 06	sevmic@wanadoo.fr
	Suppléant	BARON Hervé		06 10 76 61 04	nbaron@hotmail.fr
St Jean de Monts	Délégué	PARESSANT Bruno		06 70 09 04 19	bparessant@gmail.com
	Suppléant	DUPIN Marcel		06 74 89 65 66	dupin.marcel@gmail.com
	Suppléant	LURON Bernard		06 80 74 25 90	luron.bernard@orange.fr
St Sébastien sur Loire	Délégué	GOURVEZ Bernard		06 86 43 81 82	seniors@golf-saint-sebastien-sur-loire.fr
	Suppléant	GEANDROT Philippe		06 64 45 74 42	geandrot.philippe@orange.fr